



The European Agricultural Fund for Rural Development:
Europe investing in rural areas



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Rapport annuel de mise en œuvre

France - Rural Development Programme (Regional) - Limousin

Rapport annuel de mise en œuvre	
Période	01/01/2021 - 31/12/2021
Version	2021.1
Statut - Nœud actuel	Accepté par la CE - European Commission
Référence nationale	
Date d'approbation par le comité de suivi	23/06/2022

Version du programme en vigueur	
CCI	2014FR06RDRP074
Type de programme	Programme de développement rural
Pays	France
Région	Limousin
Période de programmation	2014 - 2022
Version	14.1
Numéro de la décision	C(2021)4603
Date de la décision	18/06/2021
Autorité de gestion	Région Nouvelle-Aquitaine
Organisme de coordination	Mission de coordination des organismes payeurs (MCFA)

Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	4
1.a) Données financières.....	4
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées.....	4
1.b1) Tableau récapitulatif.....	4
1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire.....	14
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F.....	52
1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif].....	53
1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes.....	53
1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro).....	56
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION.....	57
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.....	57
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).....	57
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).....	59
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	61
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.....	62
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	62
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).....	63
3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	64
3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme.....	64
3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces.....	64
4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME.....	66
4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action.....	66
4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	66
4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action.....	67
4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission].....	69

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	72
6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES	73
7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	74
8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	75
9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION.....	77
10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	78
11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES.....	92
Annexe II	93
Documents	105

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

1.a) Données financières

Voir les documents joints

1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

1.b1) Tableau récapitulatif

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2021			0,12	20,51	0,59
	2014-2020			0,14	23,93	
	2014-2019			0,01	1,71	
	2014-2018			0,01	1,71	
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2021					9,00
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1C						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2021					0,00
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
Nombre d'opérations aidées au titre du transfert de connaissances (O0121) (Nombre d'opérations)	2014-2021			25,00	23,81	105,00
	2014-2020			19,00	18,10	
	2014-2019			4,00	3,81	
	2014-2018			4,00	3,81	
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)		2014-2021	14,26	71,06	14,49	72,20	20,07
		2014-2020	12,30	61,29	12,43	61,94	
		2014-2019	10,08	50,23	10,12	50,43	
		2014-2018	7,65	38,12	7,66	38,17	
		2014-2017	9,08	45,25	4,87	24,27	
		2014-2016	0,73	3,64	0,73	3,64	
		2014-2015	3,35	16,69	0,48	2,39	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	1 716 817,15	57,11	1 192 430,25	39,67	3 006 215,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	88 278 176,41	63,39	73 285 784,64	52,62	139 272 924,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	500 000,00	50,00	500 000,00	50,00	1 000 000,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	321 770,83	27,30	0,00	0,00	1 178 448,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	90 816 764,39	62,87	74 978 214,89	51,90	144 457 587,00

Domaine prioritaire 2B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		2014-2021	7,23	77,26	7,23	77,26	9,36
		2014-2020	6,45	68,93	6,45	68,93	
		2014-2019	5,46	58,35	5,46	58,35	
		2014-2018	4,45	47,55	4,45	47,55	
		2014-2017	15,66	167,34	3,28	35,05	
		2014-2016	1,89	20,20	1,89	20,20	
		2014-2015	8,50	90,83	0,92	9,83	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	37 834 127,73	82,81	29 108 084,66	63,71	45 687 628,00
Total	O1 - Total des dépenses	2014-2021	37 834 127,73	82,81	29 108 084,66	63,71	45 687 628,00

	publiques					
--	-----------	--	--	--	--	--

Domaine prioritaire 3A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)		2014-2021	2,41	110,26	1,81	82,81	2,19
		2014-2020	2,36	107,97	1,81	82,81	
		2014-2019	2,25	102,94	1,81	82,81	
		2014-2018	2,07	94,70	0,25	11,44	
		2014-2017	2,47	113,00	1,81	82,81	
		2014-2016	1,80	82,35			
		2014-2015	1,80	82,35	1,80	82,35	
% d'entreprises agroalimentaires bénéficiant d'un soutien au titre du programme pour des investissements liés à la transformation et à la commercialisation de produits agricoles (%)		2014-2021			15,45	171,67	9,00
		2014-2020			10,00	111,11	
		2014-2019			2,73	30,33	
		2014-2018			1,80	20,00	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M03	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	3 950 771,95	86,03	2 534 053,18	55,18	4 592 230,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	18 370 572,06	75,02	12 122 105,12	49,50	24 489 141,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	22 321 344,01	76,75	14 656 158,30	50,40	29 081 371,00

Priorité P4						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2021			1,27	43,94	2,89
	2014-2020			1,28	44,29	
	2014-2019			1,21	41,87	
	2014-2018			0,88	30,45	
	2014-2017			0,62	21,45	
	2014-2016					
	2014-2015					
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2021			12,71	168,15	7,56
	2014-2020			10,81	143,02	
	2014-2019			16,75	221,60	
	2014-2018			8,51	112,59	
	2014-2017			7,27	96,18	
	2014-2016			0,61	8,07	
	2014-2015			0,61	8,07	
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2021			12,06	229,55	5,25
	2014-2020			10,59	201,57	
	2014-2019			11,37	216,42	
	2014-2018			8,51	161,98	
	2014-2017			6,89	131,14	
	2014-2016			0,37	7,04	
	2014-2015			26,54	505,17	
Nombre de contrats Natura 2000 forestiers (Nombre de contrats)	2014-2021			20,00	66,67	30,00
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					

		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	626 146,30	42,58	83 950,60	5,71	1 470 366,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	104 807,35	74,15	98 704,15	69,83	141 350,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	9 632 155,76	58,69	4 740 210,46	28,88	16 410 871,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	39 470 657,60	111,69	33 445 365,63	94,64	35 340 946,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	45 907 118,50	86,82	25 199 444,93	47,66	52 875 365,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	626 709 001,03	92,71	626 709 001,03	92,71	675 980 589,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	722 449 886,54	92,36	690 276 676,80	88,25	782 219 487,00

Domaine prioritaire 5B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T15: total des investissements (€) dans l'efficacité énergétique (domaine prioritaire 5B)		2014-2021	1 700 746,76	144,82	1 700 746,76	144,82	1 174 381,00
		2014-2020	1 689 611,85	143,87	1 689 611,85	143,87	
		2014-2019	1 689 611,85	143,87	1 689 611,85	143,87	
		2014-2018	1 176 205,43	100,16	1 176 205,43	100,16	
		2014-2017	1 317 540,54	112,19	927 103,46	78,94	
		2014-2016			887 524,53	75,57	
		2014-2015	37,00	0,00	834 074,59	71,02	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	511 910,57	100,00	495 453,63	96,79	511 911,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	511 910,57	100,00	495 453,63	96,79	511 911,00

Domaine prioritaire 5C						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T16: total des investissements (€) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)	2014-2021					16 400 000,00
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 5E							
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025	
T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)	2014-2021			2,14	48,90	4,38	
	2014-2020			2,11	48,22		
	2014-2019			4,19	95,75		
	2014-2018			3,97	90,72		
	2014-2017			1,86	42,50		
	2014-2016						
	2014-2015						
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	34 877,00	100,00	32 371,80	92,82	34 877,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	3 107 420,51	75,84	1 185 712,22	28,94	4 097 471,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	5 072 609,47	75,23	5 372 725,66	79,68	6 742 782,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	17 845 290,33	69,66	16 499 422,46	64,41	25 617 111,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	26 060 197,31	71,41	23 090 232,14	63,27	36 492 241,00

Domaine prioritaire 6A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)		2014-2021			9,00	23,08	39,00
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	3 842 535,95	48,19	2 990 969,73	37,51	7 974 305,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	3 842 535,95	48,19	2 990 969,73	37,51	7 974 305,00

Domaine prioritaire 6B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)		2014-2021			36,00	150,00	24,00
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)		2014-2021					87,44
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)		2014-2021			71,96	99,98	71,98
		2014-2020			71,96	99,98	
		2014-2019			71,96	99,98	
		2014-2018			71,96	99,98	
		2014-2017			71,96	99,98	
		2014-2016			71,96	99,98	
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	22 822 057,98	78,37	9 480 173,80	32,55	29 122 192,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	0,00	0,00	0,00	0,00	954 540,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	33 081 461,57	61,21	22 898 364,43	42,37	54 045 700,00

Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	55 903 519,55	66,45	32 378 538,23	38,49	84 122 432,00
-------	-----------------------------------	-----------	---------------	-------	---------------	-------	---------------

1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire

Eléments introductifs

L'année 2021 s'avère être une année significative.

Elle est tout d'abord celle de la première année de prorogation concernant la programmation 2014-2020 et ce au titre des années dites de transition 2021 et 2022.

Pour rappel, elles ont été définies par le Règlement (UE) 2020/2220 du 23 décembre 2020 établissant ces dispositions transitoires.

Elles ont en Nouvelle-Aquitaine amené un déploiement rapide de moyens administratifs soit 31 contrats de projets FEADER recrutés sur une durée de 4 ans dès 2021 pour permettre la gestion efficiente de ces crédits d'un montant global de 450 millions d'euros (auxquels s'ajoutent les 120 millions de FEADER RELANCE et les 46 millions provenant d'un transfert du 1er pilier de la Politique Agricole Commune).

L'effet levier de cette transition est d'ores et déjà perceptible. A titre d'exemple, le dépôt des projets dans le cadre de la transition agro-écologique a été doublé dans le cadre de l'opération Plan de Modernisation des Elevages.

L'année 2021 confirme également la résorption du retard de la programmation des premières années de réalisation du Programme de Développement Rural (PDR) Limousin avec au 31 décembre 2021 après intégration des crédits 2021-2022, un taux d'engagement de **82,8%** et un taux de paiement de **69,8%**.

En ce qui concerne le programme LEADER, 2021 est l'année où le rythme d'engagement et de paiement est soutenu.

L'une des explications demeure dans la décision de l'Autorité de gestion de mettre en place d'importants moyens humains et financiers, comme l'attribution de crédits de transition en 2021 aux Groupements d'Action Locale via un appel à candidatures dont l'accès était conditionné à l'obtention d'un taux de 32% de paiement sur les opérations engagées sur la période 2014-2020.

Elle est aussi l'année où concomitamment à cette phase de transition, l'Union Européenne a élaboré un plan de relance pour répondre à la crise sanitaire : NEXT GENERATION UE.

Ainsi, suite à la pandémie liée à la COVID-19 et pour corriger les dommages économiques et sociaux causés par celle-ci, l'Europe a pris la décision de relancer l'économie en privilégiant la résilience, une Europe plus verte, plus adaptée aux défis de nos sociétés et une Europe plus numérique.

En Nouvelle-Aquitaine, le FEADER RELANCE représente 120 millions d'euros qui ont été répartis entre les mesures ci-dessous :

- Investissements agricoles (PCAE),
- Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), et Agriculture Biologique,
- Instrument financier Alter'NA qui propose une garantie bancaire pour le financement des entreprises agricoles,

Dès à présent, il doit être relevé l'impact négatif lié à la crise COVID et aux confinements successifs.

Il concerne principalement la réalisation des travaux. Des retards dans leur exécution, des abandons et l'augmentation de certaines matières premières.

Dès lors, les crédits issus des années de transition renforcés par ceux du Plan de Relance FEADER vont certes contribuer à la transition environnementale et climatique et notamment par le biais du volet agro-écologique pour lequel le FEADER s'avère être un outil financier majeur, mais aussi contribuer à créer et soutenir la relance.

Enfin l'année 2021 est celle de la première demande de remboursement dans le cadre de l'outil ALTER'NA.

Elle a été formulée le 8 décembre 2021 auprès de l'organisme payeur sur la preuve du versement des crédits socle sur le fond dédié.

Pour rappel, le principe de l'instrument financier ALTER'NA est de garantir le risque de non-remboursement des prêts par les porteurs de projets auprès des banques. Si le porteur de projet ne peut rembourser son prêt, la banque en informe le Fonds Européen d'Investissement (FEI) qui décaisse les fonds ALTER'NA pour rembourser la banque. Cette garantie « d'être remboursé » permet alors aux banques de financer des projets avec des garanties moins lourdes que sur le reste du marché des prêts.

ALTER'NA est doté de 41 M€ de fonds (30M€ cofinancés FEADER/Région + 6M€ de Plan Juncker + 5M€ du Fonds de Relance) qui sont gérés par le FEI. Les 30M€ initiaux et les 5M€ de crédits Relance ont été avancés par la Région Nouvelle-Aquitaine et versés sur le compte dédié d'ALTER'NA.

Le cofinancement FEADER sur ALTER'NA s'élève à 73% pour le PDR Limousin et 100% sur les crédits Relance.

Ainsi, l'Autorité de gestion peut récupérer 24 398 960 € de FEADER au total soit 5 198 960 € pour le PDR Limousin.

Les fonds sont payés au FEI, considéré comme le bénéficiaire de l'aide FEADER par l'organisme payeur. Ils sont par la suite rétrocédés par le FEI à l'Autorité de Gestion.

Chaque demande de paiement intermédiaire concerne un montant égal à 25% de montant global de FEADER pour chaque PDR. Les demandes de remboursement ultérieures se fonderont sur le niveau de déploiement de l'outil financier en intégrant sa performance.

L'Autorité de gestion bénéficie ainsi du retour de son avance.

Précisions sur les données quantitatives présentées dans le rapport de mise en œuvre portant sur l'année 2021 :

L'Autorité de gestion souhaite attirer l'attention de la Commission européenne sur plusieurs éléments :

- Conformément à la possibilité réglementaire introduite le 23 février 2018 dans le règlement

n°215/2014 (règlement de mise en œuvre 216/2018), l'autorité de gestion continue à utiliser la nouvelle approche de comptabilisation des dossiers en intégrant les dossiers ayant reçu un premier paiement

- La disponibilité des données liées aux indicateurs RAMO dans les logiciels de gestion OSIRIS et ISIS est toujours incomplète notamment sur les dossiers 2014, 2015 et 2016. Aussi, cela a nécessité un important travail de reconstitution manuelle des données pour un nombre significatif de dossiers. Ce travail a pu générer quelques erreurs sans toutefois entacher la fiabilité des données constitutives du présent RAMO. Les données quantitatives (, engagement, paiement) fournies dans cette section s'arrêtent au 31/12/2021. Elles peuvent parfois être complétées par des données 2022, identifiées en tant que telles, lorsque ces compléments permettent d'apporter quelques explications complémentaires sur les retards de mise en œuvre.
- Concernant la section 10 relative aux instruments financiers, Alter 'NA étant géré à l'échelle Nouvelle-Aquitaine les montants concernant les coûts et frais de gestion sont globalisés par le FEI. Les montants présentés au point 17 ont été proratisés par rapport au poids que représente chaque PDR dans Alter 'NA.
- Afin de corriger les écarts constatés dans les précédents RAMO, sur dépenses publiques totales engagées depuis le début de la programmation et qui figurent dans la partie 1.a du RAMO, le tableau A de la section 11 a été ajusté en conséquence.
- Concernant l'indicateur O25 du tableau B2.3 relatif au nombre d'évènements organisés par le RRN, celui-ci avait été renseigné par erreur à la place de l'indicateur relatif au nombre de publications dans le RAMO précédent ce qui génère une différence par rapport au RAMO de l'année dernière.

1. Etat d'avancement de la programmation 2014-2020 : années 2014, 2015 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021:

La mise en œuvre des dispositifs du PDR Limousin sur le territoire a progressé de manière significative en 2021 (cf graphique FEADER engagé par priorité en fin de section 1.c).

1.1 Etat d'avancement de la Priorité 1 - Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales

- ***Domaine Prioritaire 1A - Favoriser l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales***

Ce domaine prioritaire concerne les mesures 1 et 16 activées dans le cadre du domaine prioritaire 1A (TO 1.2.1 ; 16.1.1 et 16.7.1) et la mesure 16 activée dans le cadre du domaine prioritaire 1B (16.1.1 et 16.7.1).

Tableau récapitulatif des dossiers et montants engagés et payés en 2021

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
1.2.1.	2 701 094 €	-	- €	0,00%	7	144 403 €	5,35%
16.1.1	742 422 €	-	- €	0,00%	-	- €	0,00%
TOTAL	3 443 516 €	-	- €	0,00%	7	144 403 €	4,19%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- Aucuns dossiers n'ont été engagés en 2021.
- 7 dossiers ont été payés en 2021 pour un montant de 144 403 € soit un taux de paiement de 4,19%.

Tableau récapitulatif des dossiers et montants engagés et payés depuis le début de la programmation

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
1.2.1.	2 701 094 €	23	1 545 135 €	57,20%	20	1 073 187 €	39,73%
16.1.1	742 422 €	1	202 716 €	27,30%	-	- €	0,00%
TOTAL	3 443 516 €	24	1 747 851 €	50,76%	20	1 073 187 €	31,17%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- **24 dossiers ont été engagés depuis le début de la programmation pour un montant de 1 747 851 € soit un taux d'engagement de 50,76%.**
- **20 dossiers ont été payés depuis le début de la programmation pour un montant de 1 073 187 € soit un taux de paiement de 31,17%.**

TO 1.2 - Projets de démonstration et actions d'information :

Ce dispositif a connu deux appels à projet dans la version initiale du dispositif du PDR Aquitaine. Les dossiers retenus au titre des appels à projets 2015 et 2016 correspondent à des actions d'information ou de démonstration sur l'ensemble des filières du territoire aquitain : viande, lait, fleurs et plantes, fruits et légumes, viticulture, palmipèdes gras, etc. Les projets retenus sont portés par des structures de développement agricoles, dont les chambres d'agriculture pour près d'1/3 des dossiers.

Les dossiers programmés ont pour public cible quasi exclusivement des agriculteurs. Dans 30% des cas, les actions sont ouvertes à des techniciens agricoles ou autres acteurs de la filière.

Plus de la moitié des actions concerne la préservation de l'environnement en publiant des informations sur des données techniques pour accompagner les agriculteurs dans des pratiques plus durables. ¼ des actions de diffusion ou d'information portent sur des données technico-économiques d'une filière et ¼ porte sur des aspects techniques autres que strictement environnemental (souvent des aspects d'innovation en agriculture).

La moitié des actions programmées consiste en la publication de brochures papier, de publications sur internet, etc. L'autre moitié concerne des actions de démonstration avec réunion sur le terrain en condition de production. Plus particulièrement 4 actions concernent de l'achat d'espace dans la presse pour communiquer sur une pratique particulière et 10 actions concernent des réunions en salle du type « table ronde ».

Le type d'opération 1.2 a été modifié fin 2016 puis fin 2020 de façon à harmoniser ce dispositif à l'échelle

de la Région Nouvelle-Aquitaine. En effet, la Région est le seul co-financeur de ce type d'opération.

Deux appels à projets ont été lancés en 2018 avec pour objectif de mettre en place des systèmes de production plus performants et durables, de renforcer les synergies entre acteurs, de consolider le système de recherche-innovation et d'assurer le maintien de l'élevage. Au vu des problématiques et enjeux identifier la Région a défini 4 axes de travail :

- Développer la compétitivité des filières en favorisant la diffusion des innovations auprès des professionnels
- Favoriser l'autonomie alimentaire dans les élevages
- Réduire la quantité d'intrants utilisés
- Garantir la biosécurité pour éviter les épizooties et les pertes économiques qui en découlent.
- Développer l'agriculture biologique

Cet appel à projet a permis à des bénéficiaires de déposer des dossiers pluriannuels se déroulant sur les années 2018 et 2019.

En 2019, un appel à projets spécifique au développement de l'agriculture biologique a également été relancé.

En 2020, ce sont 2 nouveaux appels à projets couvrant la période 2020-2021 qui ont été ouverts.

Afin d'être en cohérence avec l'ambition n° 2 « Accélérer et accompagner la transition agro-écologique » de la feuille de route Transition énergétique et écologique Néo Terra portée par la Région Nouvelle-Aquitaine, les objectifs globaux de ce nouvel AAP ont été réorientés :

- la sortie des pesticides,
- le bien-être et la bientraitance animale,
- l'adaptation au changement climatique,
- l'atténuation du changement climatique,
- le développement de l'agriculture biologique.

Selon l'appel à projets, la grille de sélection a été adaptée : elle s'avère être fortement dépendante de la pertinence de l'action proposée par rapport aux objectifs et résultats attendus pour cet appel à projets. Ainsi, tous les projets doivent dorénavant de manière systématique, présenter un caractère collectif et répondre aux objectifs portés par Néo Terra.

Le lancement de l'appel à projets Hors Bio a été concomitant aux mesures de confinement liées à la pandémie COVID19.

Dès lors, des adaptations ont dû être réalisées. Dans le cadre de sa gestion, une modification de l'article 5 relative aux modalités de dépôt et d'instruction a été effectuée.

Il est à noter d'ores et déjà que des actions prévues initialement dans les demandes d'aide ont pu être impactées : par exemple, la réalisation physique de certaines d'entre elles comme les modalités pratiques de diffusion des connaissances avec le passage du "présentiel" au virtuel.

Fin 2021, l'appel à projets Agriculture Biologique (Projets de démonstration et actions d'information) a été ouvert pour la période 2022-2023.

Focus AB

Un pacte d'ambition régionale signé entre la Région, l'Etat, les Agences de l'eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne et les professionnels agricoles défini des objectifs pluriannuels en matière de développement de l'agriculture biologique, d'approvisionnement local, d'accompagnement des entreprises agricoles et agroalimentaires et des organisations qui les appuient. Ce pacte est la continuité du Programme national Ambition Bio. Le pacte 2017-2020 a été prolongé pour la période 2021-2022 avec comme volonté de :

- *Se fixer des objectifs partagés et se donner les moyens pour les atteindre,*
- *Réaffirmer l'engagement Etat-Région à soutenir la filière pendant la transition,*
- *Réaffirmer la nécessaire collaboration entre partenaires pour atteindre les objectifs fixés,*
- *Donner de la visibilité aux professionnels dans les soutiens publics (dont le dispositif TO 1.2 - Projets de démonstration et actions d'information),*
- *Apporter de la cohérence à l'action publique.*

Les objectifs fixés sont les suivants :

- *Développer les surfaces en agriculture biologique pour atteindre 11 % de la SAU régionale en Bio à l'horizon 2022 et 15% des exploitations en AB ;*
- *Développer le chiffre d'affaire pour atteindre 2,5 milliard d'euros de chiffre d'affaire bio à l'horizon 2022 ;*
- *Améliorer l'organisation des filières et aller vers une juste répartition de la valeur ajoutée ;*
- *Favoriser le développement du bio dans la restauration hors domicile et sur les marchés locaux, et notamment atteindre, en 2020, un taux de 20% de produits bio dans les cantines des lycées ;*
- *Apporter clarté et visibilité dans les soutiens publics.*

Ce pacte Bio représente en 2021 un montant de 40,6 millions d'euros de FEADER (tous dispositifs confondus : PCAE, IAA, Transfert de connaissance, CAB, MAB, DJA).

En 2021, les surfaces en agriculture biologique atteignent 9,3% des SAU (+10% par rapport à 2020) pour un objectif visé de 11% et le nombre d'exploitations en AB (8900 exploitations) progresse de 11% durant la même période représentant alors 14% des exploitations en Nouvelle-Aquitaine (chiffres en cours de consolidation).

A ce jour, les appels à projets 2020-2021 concernent pour le PDR Limousin :

- 2 dossiers programmés hors Agriculture Biologique pour un montant FEADER de 191 485,44 €.

Il est à préciser que suite à la crise sanitaire (COVID 19), la dématérialisation des actions s'est accrue et devient un support supplémentaire pérenne : Webinaires, mise en ligne des ateliers et des conférences. Les agriculteurs sont plus nombreux à ces rendez-vous et ont un accès à l'information parfois plus adapté (replay en fonction de leur disponibilité).

TO 16.1.1, TO 16.4.1 et TO 16.7.1 :

Pour la mesure 16.1, un appel à projet « mise en œuvre des groupes opérationnels PEI » a été lancé en juin 2018 et clôturé fin août 2018 : 23 projets PEI ont candidaté. 8 ont été retenus permettant la coopération de près de 110 structures ou acteurs sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine. 2 projets ont été programmés sur le PDR Limousin mais un seul a été engagé pour 202 716 € de FEADER.

Il n'y a pas eu de nouvel appel à projets lancé sur la période 2019-2021.

A titre d'information, un nouvel appel à projets a été lancé début d'année 2022 pour financer l'émergence des groupes opérationnels PEI.

Le dispositif de coopération en faveur des circuits courts (TO 16.4) a été fermé lors de la modification stratégique du PDR Aquitaine en 2019. L'Autorité de gestion a choisi de lancer des appels à projets hors FEADER pour permettre de financer les projets sur cette thématique dans des délais plus restreints.

Le dispositif de coopération en faveur des stratégies locales de développement forestier (16.7) est toujours ouvert en Limousin.

Les dispositifs 16.2.1 et 16.5.1 ont été fermés lors de la modification stratégique de 2017 et fusionnés avec la mesure 16.1 dans une unique mesure PEI pour lesquels les bénéficiaires sont identiques.

- ***Domaine Prioritaire 1B - Renforcer les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation, y compris aux fins d'améliorer la gestion et les performances dans le domaine de l'environnement***

Cf. éléments ci-dessus (1A) pour la mesure 16 non mise en œuvre en 2017.

Tableau récapitulatif des dossiers et montants engagés et payés en 2021

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
16.1.1	742 422 €	-	- €	0,00%	-	- €	0,00%
16.7.1	601 360 €	-	- €	0,00%	-	- €	0,00%
TOTAL	1 343 782 €	-	- €	0,00%	-	- €	0,00%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- Aucuns dossiers n'ont été engagés en 2021.
- Aucuns dossiers n'ont été payés en 2021.

Tableau récapitulatif des dossiers et montants engagés et payés depuis le début de la programmation

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette

16.1.1	742 422 €	1	202 716 €	27,30%	-	- €	0,00%
16.7.1	601 360 €	-	- €	0,00%	-	- €	0,00%
TOTAL	1 343 782 €	1	202 716 €	15,09%	-	- €	0,00%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- **1 dossier a été engagé depuis le début de la programmation pour un montant de 202 716 € soit un taux d'engagement de 15,09%.**
- **Aucuns dossiers n'ont été payés depuis le début de la programmation.**

1.2 Etat d'avancement de la Priorité 2 - Amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts

Cette priorité concerne les mesures 4, 6 et 16, (soit 8 TO : 1.2.1 ; 4.1.1 ; 4.1.3 ; 4.1.4 ; 4.1.5 ; 4.2.3 ; 4.3.2 ; 16.1.1) dans le cadre du domaine prioritaire 2A et la mesure 6 (soit 2 TO : 6.1.1 ; 6.1.2) dans le cadre du domaine prioritaire 2B.

• Domaine Prioritaire 2A - Améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole

Tableau récapitulatif des dossiers et montants engagés et payés en 2021

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
1.2.1	2 701 094 €	-	- €	0,00%	7	144 403 €	5,35%
4.1.1	41 444 395 €	99	1 640 899 €	3,96%	237	3 296 828 €	7,95%
4.1.1 (Relance)	13 753 048 €	124	2 878 099 €	20,93%	-	- €	0,00%
4.1.3	12 334 592 €	19	460 957 €	3,74%	62	534 659 €	4,33%
4.1.5	1 123 258 €	8	27 713 €	2,47%	7	18 259 €	1,63%
4.3.2	6 933 161 €	20	673 719 €	9,72%	14	324 272 €	4,68%
16.1.1	742 422 €	-	- €	0,00%	-	- €	0,00%
Instruments financiers (TO 4.1.4 ; 4.2.3 ; 6.4.1 et 8.6.2)	4 698 960 €	-	998 960 €	21,26%	-	- €	0,00%

TOTAL	83 730 929 €	270	6 680 349 €	7,98%	327	4 318 421 €	5,16%
-------	--------------	-----	-------------	-------	-----	-------------	-------

Au total sur ce domaine prioritaire :

- 270 dossiers ont été engagés en 2021 pour un montant de 6 680 349 € soit un taux d'engagement de 7,98%.
- 327 dossiers ont été payés en 2021 pour un montant de 4 318 421 € soit un taux de paiement de 5,16%.

Tableau récapitulatif des dossiers et montants engagés et payés depuis le début de la programmation

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
1.2.1	2 701 094 €	23	1 545 135 €	57,20%	20	1 073 187 €	39,73%
4.1.1	41 444 395 €	1 847	34 339 367 €	82,86%	1 216	30 084 423 €	72,59%
4.1.1 (Relance)	13 753 048 €	124	2 878 099 €	20,93%	-	- €	0,00%
4.1.3	12 334 592 €	470	6 936 484 €	56,24%	411	6 049 027 €	49,04%
4.1.5	1 123 258 €	72	166 525 €	14,83%	25	108 944 €	9,70%
4.3.2	6 933 161 €	82	2 983 428 €	43,03%	26	732 747 €	10,57%
16.1.1	742 422 €	1	202 716 €	27,30%	-	- €	0,00%
Instruments financiers (TO 4.1.4 ; 4.2.3 ; 6.4.1 et 8.6.2)	4 698 960 €	-	998 960 €	21,26%	-	- €	0,00%
TOTAL	83 730 929 €	2 619	50 050 714 €	59,77%	1 698	38 048 328 €	45,44%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- 2619 dossiers ont été engagés depuis le début de la programmation pour un montant de 50 050 714 € soit un taux d'engagement de 59,77%.
- 1698 dossiers ont été payés depuis le début de la programmation pour un montant de 38 048 328 € soit un taux de paiement de 45,44%.

TO 1.2.1 - Soutien aux projets de démonstration et actions d'information :

Cf. éléments ci-dessus (DP 1A)

TO 4.1.1 : investissements de modernisation et de diversification dans les exploitations agricoles :

En 2017, suite à la fusion des Régions, ce TO a été harmonisé sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine et renommé "Plan de modernisation des Elevages" dissociant comme sur la période 2007-2013 les dispositifs élevage et végétal.

L'opération est inscrite dans le cadre du Plan de Compétitivité des Exploitations Agricoles (PCAE). L'objectif est de favoriser les investissements liés à la performance économique et la durabilité du secteur de l'élevage grâce à la modernisation des bâtiments et des équipements, la diminution de la consommation énergétique, l'autonomie alimentaire, l'amélioration des conditions de travail des exploitants, le bien-être des animaux, les conditions d'hygiène et la gestion des effluents.

En Nouvelle-Aquitaine, deux appels à projets se sont succédé. Le premier d'octobre 2018 à mai 2019 (857 dossiers déposés dont 822 sélectionnés) puis de juillet à août 2019 (325 dossiers déposés dont 315 sélectionnés) soit en totalité 1137 dossiers.

En 2020, le nouvel appel à projets comprend 3 périodes débutant le 29 janvier et prenant fin le 15 septembre et se présentant comme suit :

Période 1 : du 29 janvier au 15 mai

Période 2 : du 16 mai au 15 juillet

Période 3 : du 16 juillet au 15 septembre

Cet appel à projets s'intègre pleinement dans l'ambition portée par Neoterra, feuille de route de la Région Nouvelle-Aquitaine visant à accélérer la transition énergétique et écologique de notre territoire.

A cette fin, ce dispositif s'oriente entre autres sur des thématiques comme le bien-être animal, les circuits courts ou encore la certification BIO...

En l'espèce, la grille de sélection a été revue pour s'adapter à ces différents objectifs.

On peut constater une bonne représentativité des 14 filières d'élevage de la Nouvelle-Aquitaine (43% bovin viande et 10% lait, 32% avicole, 14 % ovin viande et lait) ainsi que des objectifs atteints sur les priorités de structuration, d'accompagnement des Nouveaux installés (46% des projets et 33% pour les JA). L'accent mis sur les critères de sélection entrant dans une démarche environnementale permet de financer 50% dossiers en certification environnementale et 10% en bio.

Suite à la crise Influenza Aviaire de 2020-2021, la politique d'élevage de la Nouvelle-Aquitaine a évolué et se traduit dès 2021 par la mise en œuvre de 2 types d'appels à projets :

- Appel à Projets Elevage Hors Palmipèdes à foie gras
- Appel à Projets Elevage Palmipèdes à foie gras

Dorénavant, le premier appel à projets inclut à la fois les appels à projets Avicole (hors filière palmipède

gras) et Hors avicole.

Suite à cette fusion, un certain nombre de modifications ont donc été réalisées intégrant entre autres les priorités du Plan de Relance national et européen.

Ainsi pour le plan national, en matière d'investissement les problématiques liées à la biosécurité sont désormais constitutives d'obligations et celles relatives au bien-être animal deviennent des conditions d'éligibilité.

A noter aussi l'intégration de critères « résilience » comme l'autonomie alimentaire, la transhumance, la diversification et les critères « environnementaux » tel le bardage bois (projet dont plus de 50% des surfaces de bardage installés seront dans ce matériau), le BIO/HVE (projet porté par une exploitation engagée dans le mode de production biologique, projet porté par une exploitation mobilisée dans une démarche de certification environnementale reconnue de niveau 3 HVE) ou encore la micro-méthanisation.

Le plancher est en outre abaissé à 7 000 euros, 4 niveaux de plafonds (Base/HVE-BIO/JA-NI et cumul) sont institués.

Le second appel à projets est donc l'autre résultante de cette crise Influenza Aviaire.

Il se compose de 2 phases dédiées.

La première fait suite à la signature de la « feuille de route » Influenza Aviaire » et aux arrêtés en date du 29 septembre 2021 définissant les Zones à Risque de Diffusion (ZRD) et la biosécurité.

Elle se déploie du 7 juin 2021 au 30 septembre 2021. Elle comprend 2 périodes et vise les projets d'amélioration sanitaire pour les élevages avec augmentation des capacités de mise à l'abri et amélioration des conditions d'ambiance et de travail associées et mises aux normes.

La seconde s'échelonne du 1er octobre 2021 au 31 mai 2022 et est divisée en 3 périodes ; elle est consacrée aux projets d'ouverture d'ateliers d'engraissement et de développement et modernisation hors Zones à Risque de Diffusion (ZRD).

A cette crise s'ajoute celle concernant la pandémie du COVID subi de plein fouet par le dispositif Plan de Modernisation des Elevages depuis 2020.

Le volet financier du Plan de Relance national et européen permet alors de procéder à une augmentation substantielle des maquettes qui est répartie comme suit au niveau des enveloppes par PDR :

- Enveloppe globale Relance : 86 515 721 € dont :

- FEADER Relance : 53 882 900 € dont 13 753 048 € pour le PDR Limousin.

Au 31/12/2021, il est à noter que pour l'appel à projets « Elevage Hors Palmipèdes à foie gras » en sa période 1 allant du 31 mars 2021 au 30 juin, le nombre de dossiers reçus est de 188 pour le PDR Limousin.

Ils ont été présentés lors de l'Instance de Consultation des Partenaires du 21 novembre 2021 : 174 dossiers ont été retenus dont 106 qui bénéficient du FEADER pour un montant de 4 508 510,83 €.

Il est à préciser que la période 2 a débuté le 1er juillet pour prendre fin au 30 septembre 2021 : les dossiers

ont été sélectionnés en février 2022 et programmés lors de l'ICP 30 mars 2022.

Cette relance combinant ainsi nouveaux objectifs et revalorisation des enveloppes Etat et FEADER a agi tel un levier déjà visible fin 2021. Ainsi, les prévisions augurent d'un nombre de demandes retenues multiplié par 3 au regard de l'année 2020.

D'ores et déjà en cette fin d'année 2021, les impacts liés à la pandémie et au Plan de Relance sont visibles.

Les confinements ont eu un impact négatif sur la réalisation des travaux en provoquant soit des retards dans leurs exécutions soit des abandons et l'augmentation de certaines matières premières accroît ces deux tendances.

En ce qui concerne l'ouverture des 2 appels à projets, cette dernière a pour incidence principale en cette fin d'année 2021 l'augmentation du délai d'instruction auprès des services instructeurs passant ainsi de 1 jour à 1 jour et demi par dossier.

Sur la période de programmation 2014-2021, 1971 dossiers ont été engagés pour un montant FEADER de 37 217 466 €.

TO 4.1.3 : investissements matériels collectifs :

Ce dispositif vise à soutenir les projets collectifs d'acquisition de matériels agricoles via les CUMA (Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole). Il est proposé depuis de nombreuses années sur le PDR Limousin et remporte un succès important et constant en nombre de projets.

Il est à souligner qu'il constitue au sein du PDR Limousin le seul dispositif s'appuyant sur ce caractère collectif obligatoire et il est à noter par ailleurs qu'il s'agit d'une spécificité française reconnue par la Commission européenne.

Dès lors, cette coopération et cette mutualisation offre l'opportunité à un grand nombre d'agriculteurs d'acquérir du matériel plus performant techniquement tout en contribuant à la baisse des charges d'exploitation (en particulier pour celles et ceux s'installant). Plus de 1600 CUMA sont recensées sur le territoire régional (311 en Limousin) concernant au total 42 000 agriculteurs, 680 salariés et 66 M€ d'investissements, 90 M€ de chiffre d'affaires, permettant ainsi une dynamique d'entraide, de liens sociaux dans les territoires ruraux.

<http://www.nouvelle-aquitaine.cuma.fr/content/le-reseau-des-cuma-de-nouvelle-aquitaine>

En plus de ces aspects sociétaux et économiques, l'acquisition de matériels agricoles performants, diminuant la pénibilité au travail tout en améliorant les pratiques agro-écologiques, favorise naturellement la compétitivité, ce qui justifie pleinement son intégration au PCAE outil phare de la politique agricole de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Autre avantage de ce dispositif, toutes les filières agricoles peuvent être concernées, moyennant la sélection des projets selon la base de critères de sélection discutés régulièrement avec la profession (La Fédération régionale des CUMA, relai des fédérations départementales des CUMA)

Pour rappel depuis 2017, suite à la fusion des Régions, l'aide aux CUMA a été harmonisée sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine. L'opération est inscrite dans le cadre du Plan de Compétitivité des Exploitations Agricoles (PCAE). En 2020, l'appel à projets couvre 2 périodes de dépôt (12 novembre 2019 au 31 janvier 2020 ET du 1er février 2020 au 30 avril 2020) avec 54 dossiers sélectionnés pour 878 930 € de FEADER,

ce qui sur la période de programmation 2014-2020 représente 548 dossiers pour 7 223 844 € de FEADER. Les 3 critères de sélection les plus utilisés ont été les pratiques agro-environnementales, la structuration et l'organisation des CUMA et enfin les Jeunes Agriculteurs ou les Nouveaux Installés. Les logiciels Osiris étant opérationnels sur les dispositifs avant et après harmonisation, un bon rythme de paiement est en œuvre.

Un appel à projets Nouvelle-Aquitaine a été ouvert en 2021 avec 2 périodes de dépôt (1er février au 30 avril 2021 puis du 1er mai au 31 juillet 2022) avec, sur le territoire Limousin, 82 dossiers sélectionnés pour un montant d'aides publiques d'environ 2 579 354 € dont 1 716 936 € de FEADER, ce qui constitue une année record en nombre de dossiers mais surtout en aides publiques. En 2021, les taux d'aide ont en effet été relevés de + 20% dans le cadre du plan de relance économique liée à la crise sanitaire. Cette augmentation substantielle a permis à un nombre encore plus important de CUMA que d'habitude d'acquiescer des matériels performants tout en rentrant dans le cadre de la feuille de route régionale NEO TERRA.

<https://www.nouvelle-aquitaine.fr/grands-projets/neo-terra-la-feuille-de-route-de-la-transition-environnementale-et-climatique>

L'augmentation du prix des matières premières ainsi que les tarifs des constructeurs de matériels agricoles se trouve donc largement compensée par ces taux d'aide particulièrement attractifs.

Les investissements éligibles ont peu évolué en 2021 et on peut distinguer principalement les matériels ou les investissements collectifs environnementaux (végétal), les matériels liés à l'élevage, les chaînes de matériels et ceux spécifiques aux filières ou en zone de montagne.

Parmi les projets sortant de l'ordinaire en 2021, la CUMA du Val de Glane (Département de la Haute-Vienne) a déposé un dossier concernant une chaîne de tri et de conditionnement de pommes de terre. Il s'agit d'un équipement de plus de 500 000 €, de la catégorie spécifique filière, catégorie où il est plus difficile d'obtenir un score suffisant pour être sélectionné. Ce projet a été sélectionné du fait du cumul de points lié à la présence d'un nouvel installé, d'adhérents en bio, de l'arrivée d'un nouvel adhérent dans la CUMA et enfin de la présence d'un emploi au sein de la CUMA dédié en partie à cette machine et à l'activité liée autour de ce tubercule.

TO 4.1.5 Plan végétal environnement :

L'opération 4.1.5 ou Plan végétal environnement est aussi inscrite dans le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCEA) et a été créée lors de la modification de fin 2016, harmonisant ainsi les dispositifs des 3 ex territoires régionaux.

La grille de sélection a été modifiée entre 2018 et 2019 pour prendre en compte les enjeux eau aussi bien en termes de qualité que de quantité, de plus en plus prégnants dans la Région. Le choix a été fait de prioriser les investissements sur ces zones particulièrement sensibles identifiées par les Agences de l'Eau.

Cette modification a également permis d'intégrer les objectifs de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires souhaités par la Région à travers la feuille de route Neoterra.

Afin d'être en cohérence avec cet objectif, le choix a été fait de simplifier les catégories d'investissements en classant ces derniers par thématique et ce tout en intégrant du matériel plus performant.

En Nouvelle-Aquitaine, ce dispositif fonctionne en appel à projet à cheval sur deux années. Le premier a été lancé en octobre 2018 et s'est clos en avril 2019 : 23 dossiers ont été déposés et 15 sélectionnés pour 120 765 € d'aide publique. Le deuxième appel à projet de mai à août 2019 a permis le dépôt de 10 dossiers

dont 7 sélectionnés pour 64 942,96 € d'aide publique.

L'appel à projets lancé en 2019-2020 comprenait initialement 2 périodes mais en raison de la pandémie et du 1er confinement, 2 périodes ont été ajoutées pour ne pas pénaliser les futurs demandeurs. Ce dernier a débuté le 9 décembre 2019 et a pris fin au 30 septembre 2020 :

- période 1: 9 décembre 2019 au 9 février 2020
- période 2: 1er mars 2020 au 31 mai 2020
- période 3: 1er juin 2020 au 31 juillet 2020
- période 4: 1er septembre 2020 au 30 septembre 2020

La nouveauté de cet appel à projets demeure dans l'ajout du matériel d'occasion uniquement pour certains types d'investissements comme les bineuses, les broyeurs ou trieurs...

Ce choix résulte des constatations suivantes :

- dans un premier temps, l'utilisation de ce type de matériel a un coût moindre tant pour le bénéficiaire que pour la collectivité. De plus, il s'inscrit dans une démarche de développement durable puisqu'il permet de continuer à utiliser un matériel déjà existant limitant la « surproduction » et la « surconsommation ».
- dans un second temps, ce type de matériel ne devient pas techniquement obsolète rapidement et ce tout en continuant à faciliter la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires répondant alors aux objectifs fixés par Néo Terra comme cité plus haut.

Et il faut ajouter que la possibilité de financer du matériel d'occasion n'a pas d'impact sur l'objectif poursuivi par ce dispositif qui est la baisse des intrants et l'amélioration de la qualité de l'eau.

En l'espèce, seul l'entretien par méthode mécanique, désherbage automatique est concerné et ce afin de tenir compte de la réalité du terrain.

Il est à noter que ce dispositif est sur un rythme de croisière quant à l'instruction et à l'engagement.

En 2020, le nombre de dossiers pour les différentes périodes a été pour la région Nouvelle-Aquitaine sur les 3 PDR:

- période 1 : 339 dossiers reçus, 304 dossiers éligibles pour un montant total de 259 342,43 €
- période 2 : 186 dossiers reçus, 144 dossiers éligibles pour un montant total de 131 529, 92 €
- périodes 3 et 4 : 316 dossiers reçus, 308 éligibles pour un montant total de 402 280,94 €

L'appel à projets lancé en 2021 fait suite aux différents dispositifs du Plan de Relance (Agroéquipements, Protéines Amonts, Aléas climatiques...) dont les enveloppes ont été consommées très rapidement début 2021. Certains d'entre eux ont été relancés par la suite d'où la nécessité de revoir le matériel éligible pour éviter les doubles financements. Il a notamment été fait le choix de retirer tous le matériel d'irrigation (éligible par ailleurs au Plan de Relance) et de modifier la grille de sélection en conséquence.

L'année 2021 a également été marquée par des difficultés d'approvisionnement en matière première et une

flambée des prix d'achat. Cela s'est traduit directement sur les délais de réalisation des travaux (retard sur l'achat du matériel, durée de validité des devis réduite, etc.).

En 2021, le nombre de dossiers pour l'unique période a été pour le PDR Limousin :

- Période unique du 3 mai 2021 au 15 septembre 2021 : 16 dossiers reçus, 15 favorables retenus pour un montant total tous financeurs confondus de 103 719,92 € dont : 40 748,31 € de Feader.

Ainsi à titre d'illustration, en Corrèze, un nouvel installé en agriculture biologique sur une zone à enjeu Eau a fait le choix d'investir dans un broyeur pour un montant éligible retenu HT de 18 478 € afin de diminuer les intrants, maintenant ainsi la qualité de l'eau en zone particulièrement sensible.

TO 4.1.4 ; 4.2.3 ; 6.4.1 et 8.6.2 Instrument Financier :

La Région Nouvelle-Aquitaine a décidé d'utiliser une partie des ressources de ses programmes de développement rural (PDR) pour la période de programmation 2014-2020 pour mettre en œuvre un instrument financier dans le secteur agricole et agroalimentaire (étendu par la suite à quelques activités non agricoles (TO 6.4.1) et au secteur forestier (TO 8.6.2)).

Alter'NA est un fonds de garantie publique qui vise à favoriser l'accès au crédit des entreprises agricoles, agroalimentaires et forestières engagées dans la transition écologique.

L'instrument financier a été mis en place en 2018 puis est devenu pleinement opérationnel en 2019 suite à la sélection des Intermédiaires financiers.

L'instrument est financé à hauteur de 35 millions d'euros par les PDR régionaux : 18,6 millions d'euros de ressources du FEADER (10,9 M€ sur le PDR Aquitaine, 4,7 M€ sur le PDR Limousin et 3 M€ sur le PDR Poitou-Charentes) et 16,4 millions d'euros de cofinancement national.

Viennent s'ajouter jusqu'à 6 millions d'euros provenant du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), soit un total potentiel de 41 millions d'euros.

Alter'NA doit permettre aux acteurs du monde agricole, agroalimentaire et forestier d'investir dans des projets structurants tels que la création d'éco-serres en fruits et légumes, le développement des circuits courts et la création de valeur ajoutée au travers d'ateliers de transformation et de commercialisation à la ferme, la transformation des produits issus de l'agriculture biologique, le développement d'activités d'accueil à la ferme, l'achat d'équipements de mobilisation du bois, etc.

L'objectif est d'attribuer en 5 ans entre 1 500 et 2000 prêts Alter'NA pour un portefeuille de prêts de 270 millions d'euros environ.

Près de deux ans après son déploiement, le dispositif semble avoir atteint sa vitesse de croisière : Alter'NA a permis de financer les projets de plus de 570 agriculteurs/TPE-PME pour un montant de prêts engagés de près de 90 millions d'euros, soit 34% du portefeuille à construire (données au 31/12/2021). Cette dynamique d'engagement témoigne d'une grande réceptivité du marché et confirme que le produit financier est parfaitement adapté aux besoins des agriculteurs et TPE-PME des secteurs agricole et agroalimentaire.

Fort de ce bilan positif, la Région Nouvelle-Aquitaine a souhaité développer son fonds de garantie en 2021 en introduisant les évolutions suivantes:

- Passage à un taux d'intensité maximum de l'aide de 75% pour les investissements agricoles et les

projets de transformation-commercialisation afin d'améliorer la complémentarité entre garantie et subventions,

- Allocation de 5 millions d'euros de FEADER supplémentaires permettant une augmentation du portefeuille final de prêts à construire d'environ 30 millions d'euros.

A l'échelle du Limousin, ce sont au total 104 bénéficiaires finaux qui ont été soutenus pour un montant d'Equivalent Subvention Brute de 2 252 469 € représentant un montant d'investissement de 25 467 260 €.

Afin de démontrer l'efficacité de cet outil financier, il peut être cité l'exemple d'un couple d'apiculteurs en Corrèze rassemblés au sein d'un GAEC (groupement de producteurs) qui produit du miel biologique.

L'obtention du prêt Crédit Mutuel (CIC soutenu par Alter'Na) a permis l'augmentation du nombre de ruches passant de 425 à 600, de soutenir la construction d'un bâtiment comprenant un laboratoire et l'acquisition de matériel.

TO 4.3.2 Infrastructures d'irrigation :

Ce dispositif a démarré en 2017.

Après l'appel à projets de 2017 portant sur la création de retenue et sur la modernisation de réseau, l'appel à projets de 2018 a porté uniquement sur la création de retenues.

En 2019, ce sont 23 dossiers qui ont été programmés pour 466 166 €. Il s'agit de 20 créations de réserve et 4 agrandissements. Tous les dossiers sont en Zone d'Equilibre.

En 2020, le Limousin a vu se concrétiser le 3ème appel à projets portant comme en 2019 sur la création de retenues et de réseau :

Ce sont 37 dossiers de création/agrandissement de retenue et 4 projets de modernisation qui ont été retenus pour 1 874 541 € de FEADER.

Les dossiers de création agrandissement concernent pour 98% des superficies de vergers, du maraichage, de l'alimentation pour les élevages, des petits fruits et de l'horticulture.

38% des surfaces sont en AB et 45% en certification environnementale.

La modernisation de réseau concerne 14% de superficie en AB.

La maquette est passé de 1,01 M€ pour 2014-2020 à 6,9 M€ pour 2014 -2022

Après 4 appels à projets, dont 2 portant sur la création de retenues et la modernisation de réseau et 2 portant uniquement sur la création de retenues, 93 dossiers ont été engagés pour 3 437 169 € de FEADER et 2 640 864 € de crédits région.

Un dernier appel à projets 2021/2022 permettra de sélectionner de nouveaux dossiers, tout en prévoyant la bonne réalisation et le paiement des travaux avant la fin 2025.

Les critères de sélection des projets permettent de se concentrer sur des productions du type vergers, maraichage, alimentation pour les élevages, petits fruits et de l'horticulture, et des productions en AB et en certification environnementale.

La région Limousin n'a que très peu de territoire en zone de déséquilibre, cela est illustré par l'absence de dépôt de dossier de substitution. Dès lors, tous les projets concernent des extensions de superficies irriguées dans des zones en équilibre. Ces projets permettent alors de développer l'irrigation sans impacter la ressource en eau à l'étiage.

28 dossiers ont été payés, dont 16 dossiers sont soldés, pour 781 647 € de FEADER et 1 029 160 € de crédits Région.

La réalisation de cette catégorie de travaux peut s'avérer être plus ou moins étalée dans le temps puisqu'ils sont liés à des conditions climatiques favorables pour accomplir les travaux.

Il est à noter l'existence de quelques dossiers qui ont fait l'objet d'un engagement et pour lesquels le bénéficiaire a finalement renoncé aux travaux, ou pour lesquels le service instructeur a identifié des anomalies entraînant l'impossibilité de payer le dossier.

Au total depuis 2014 sur ce dispositif, 82 dossiers ont été engagés pour 2 983 428 € de FEADER et 26 payés pour 732 747 € de FEADER.

• *Domaine Prioritaire 2B - Faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations*

Tableau récapitulatif des dossiers et montants engagés et payés en 2021

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
6.1.1	34 325 491 €	156	4 217 480 €	12,29%	316	3 106 464 €	9,05%
TOTAL	34 325 491 €	156	4 217 480 €	12,29%	316	3 106 464 €	9,05%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- 156 dossiers ont été engagés en 2021 pour un montant de 4 217 480 € soit un taux d'engagement de 12,3%.
- 316 dossiers ont été payés en 2021 pour un montant de 3 106 464 € soit un taux de paiement de 9,1%.

Tableau récapitulatif des dossiers et montants engagés et payés depuis le début de la programmation

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
6.1.1	34 325 491 €	1 156	27 150 390 €	79,10%	1 029	20 458 314 €	59,60%

TOTAL	34 325 491 €	1 156	27 150 390 €	79,10%	1 029	20 458 314 €	59,60%
-------	--------------	-------	--------------	--------	-------	--------------	--------

Au total sur ce domaine prioritaire :

- **1156 dossiers ont été engagés depuis le début de la programmation pour un montant de 27 150 390 € soit un taux d'engagement de 79,10%.**
- **1029 dossiers ont été payés depuis le début de la programmation pour un montant de 20 458 314 € soit un taux de paiement de 59,60%.**

TO 6.1.1 - Dotation jeunes agriculteurs (DJA) :

Lors du Comité régional sur l'installation et la transmission (CRIT) de février 2017 il a été décidé de faire converger les mesures de la DJA des 3 PDR Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes et de revaloriser la DJA dès le mois de mars 2017 en instaurant la 4ème modulation "Coût de reprise/modernisation important". L'objectif est d'améliorer la mise en œuvre de cette mesure et son équité sur le territoire.

Avec la mise en place de la 4ème modulation en mars 2017 "coût de reprise ou de modernisation important" le montant moyen de la DJA a été augmenté pour atteindre 24 000 €. Les bénéficiaires de la DJA demeurent pour 78% des hommes. La forme sociétaire demeure majoritaire et la grande majorité des installations (+90%) se fait à titre principal. L'augmentation des installations hors cadre familial se confirme comme la proportion des jeunes agricoles ayant plus de 35 ans et moins de 40 ans.

En 2020, 106 DJA ont été programmées pour 2 889 600 € de FEADER et aucun retard de paiement et d'engagement ne sont à relever, ce dispositif est à ce jour en vitesse de croisière.

En 2021, ce sont 156 DJA qui ont été engagées pour 4 217 480 € de FEADER et aucun retard de paiement et d'engagement ne sont à relever, ce dispositif est donc à ce jour en vitesse de croisière.

Le montant moyen de DJA en Limousin en 2021 est de 33 793 €.

Il faut noter que 26% des bénéficiaires DJA sont des femmes soit 41 femmes pour 115 hommes.

Sur les 53 installations hors cadre familial (34%), la part des femmes représente seulement 22%.

En ce qui concerne les différentes modulations :

- 87% demandent la modulation agro-écologie (136/156),
- 84% demandent la modulation valeur ajoutée emploi (132/156),
- 85% demandent la modulation reprise modernisation (134/156), dont 72 (46%) pour des investissements supérieurs à 250 000 €.

TO 6.1.B - Prêts bonifiés :

Suite à la suppression des prêts bonifiés (voir éléments 2016), pas d'éléments nouveaux depuis.

1.3 Etat d'avancement de la Priorité 3 - Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être animal ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture

• Domaine Prioritaire 3A - Améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles

Tableau récapitulatif des dossiers et montants engagés et payés en 2021

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
3.1.1	110 766 €	-	- €	0,00%	4	1 815 €	1,64%
3.2.1	2 782 340 €	6	638 469 €	22,95%	5	432 035 €	15,53%
4.2.1	15 097 409 €	4	1 522 794 €	10,09%	10	2 684 693 €	17,78%
TOTAL	17 990 514 €	10	2 161 262 €	12,01%	19	3 118 544 €	17,33%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- 10 dossiers ont été engagés en 2021 pour un montant de 2 161 262 € soit un taux d'engagement de 12,01%.
- 19 dossiers ont été payés en 2021 pour un montant de 3 118 544 € soit un taux de paiement de 17,33%.

Tableau récapitulatif des dossiers et montants engagés et payés depuis le début de la programmation

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
3.1.1	110 765 €	332	110 765 €	100,00%	331	107 645 €	97,18%
3.2.1	2 782 340 €	30	2 426 616 €	87,21%	19	1 501 857 €	53,98%
4.2.1	15 097 409 €	27	11 805 396 €	78,19%	17	7 636 926 €	50,58%
TOTAL	17 990 514 €	389	14 342 778 €	79,72%	367	9 246 428 €	51,40%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- **389 dossiers ont été engagés depuis le début de la programmation pour un montant de 14 342 778 € soit un taux d'engagement de 79,72%.**
- **367 dossiers ont été payés depuis le début de la programmation pour un montant de 9 246 428 € soit un taux de paiement de 51,40%.**

TO 3.1.1 - Aide à la nouvelle participation à des systèmes de qualité :

En 2017, 27 dossiers ont été reçus sur le PDR Limousin pour 25 sélectionnés représentant 28 600,55 € de dépenses publiques.

L'aide à la certification biologique a pris fin au 31 décembre 2017 mais des dossiers ont été programmés sur l'année 2018. La saisie dans Osiris a eu lieu en 2018 en raison d'une livraison tardive de l'outil d'instrumentation de cette opération.

Au total, 332 dossiers ont été engagés représentant 110 765 € de FEADER, soit 100% de la maquette et 331 dossiers payés représentant 107 645 € de FEADER.

TO 3.2 1- Aide aux activités d'information et de promotion mises en œuvre par des groupements de producteurs sur le marché intérieur :

Le dispositif 3.2 a été modifié en vue d'une harmonisation du dispositif cofinancé par la Région en 2016. Le premier appel à projet commun aux 3 PDR a donc été lancé en 2017.

Lors de l'appel à projet 2020, 4 dossiers ont été sélectionnés pour 361 580 € de FEADER et 573 936,67 € d'aides publiques. Bien évidemment cet appel à projet a été perturbé par la crise sanitaire COVID-19.

Lors de l'appel à projets 2021, 4 dossiers ont été sélectionnés pour 343 677,78 € de FEADER et 201 842,51 € de contrepartie régionale (total des aides publiques : 545 520,29 €). Bien évidemment cet appel à projets a été perturbé par la crise sanitaire COVID-19.

Les principaux SIQO (Signe d'identification de l'origine et de la qualité ou mode de valorisation de produits de la mer, agricoles, forestiers et alimentaires) soutenus sont les Label rouge ainsi qu'une AOP (Appellation d'origine protégée désigne un produit dont la qualité et les caractéristiques sont liées à une origine géographique et jouissent d'une certaine notoriété) et les produits issus de l'agriculture biologique. Les filières concernées sont majoritairement les produits carnés (bœuf, veau, porc et mouton), sans oublier la pomme du Limousin et l'agriculture biologique.

Au total, depuis le début de la programmation, 30 dossiers ont été engagés représentant 2 426 616 € de FEADER, soit 87% de la maquette, et 19 dossiers payés représentant 1 501 857 € de FEADER.

TO 4.2.1 : Investissements dans les IAA :

Ce dispositif a pour objectif de favoriser la réalisation des investissements dans les domaines du stockage/conditionnement, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles relevant de l'annexe 1 du TFUE à l'exclusion des produits de la pêche, par les opérateurs de l'industrie agro-alimentaire.

S'agissant des dossiers engagés en 2014 (transition) ils sont au nombre de 8 (dont 7 soldés). Le dernier a été soldé en janvier 2018 (décalage lié à une mise en contrôle).

Il est à noter que suite à la modification du dispositif courant 2017, compte tenu du délai de complétude des dossiers, aucun dossier n'a été programmé en 2017 en application des règles modifiées (première programmation en avril 2018).

Le retour à une vitesse de croisière de la programmation a été effectué au second semestre 2018 (flux croissant constaté de dossiers déposés en cours d'instruction).

La modification stratégique du 19/12/2018 a permis en 2019 :

- Une augmentation du plafond des dépenses éligibles (3M€ à 5 M€) sous condition
- De rajouter dans la liste des bénéficiaires éligibles, les SEMOP (Sté D'Economie Mixte à Opération Unique)
- De bonifier les projets d'investissements en Zone de Revitalisation Rurale si création ou transmission d'entreprises IAA.
- De bonifier les projets d'abattage et ou découpe pour les espèces autres que bovins ovins caprins

En 2021, les vagues successives de la crise COVID ont continué à impacter le dispositif IAA dans sa mise en œuvre et sa réalisation ce qui s'est traduit par une augmentation des demandes de prorogation des projets d'investissements par les entreprises agroalimentaires. Ces retards dans le calendrier des projets sont essentiellement dus à la rupture de stock de matières premières, la difficulté d'obtenir des devis, une augmentation des coûts d'investissements dus à la flambée des prix de certaines matières premières (validité des devis très courte avec hausse des matériaux) et une certaine « frilosité bancaire » (difficulté d'obtention de financements bancaires pour boucler les projets).

Au total au cours de cette programmation, 27 dossiers ont été engagés représentant 11 805 396 € de FEADER, soit 78% de la maquette et 17 ont reçu un paiement représentant 7 636 926 € de FEADER.

TO non lancé :

TO 16.4.1 Coopération pour le développement des circuits d'approvisionnement courts ou de proximité

(CF éléments en DP 1A)

1.4 Etat d'avancement de la Priorité 4 - Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie

Domaine Prioritaire 4A

Tableau récapitulatif des dossiers et montants engagés et payés en 2021

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
7.1.1	220 444 €	-	- €	0,00%	-	- €	0,00%
7.6.1	1 501 719 €	11	160 874 €	10,71%	21	158 989 €	10,59%
7.6.3	756 000 €	1	11 084 €	1,47%	2	7 996 €	1,06%
7.6.4	1 316 814 €	2	41 570 €	3,16%	9	278 239 €	21,13%
7.6.6	2 486 559 €	7	358 743 €	14,43%	30	277 192 €	11,15%
7.6.7	100 000 €	-	- €	0,00%	-	- €	0,00%
7.6.8	600 000 €	9	36 429 €	6,07%	7	28 524 €	4,75%
10	22 983 533 €	26	198 520 €	0,86%	-	- €	0,00%
10 (Relance)	1 526 612 €	539	1 300 266 €	85,17%	-	- €	0,00%
13	506 985 442 €	7 123	60 162 157 €	11,87%	7 123	60 162 157 €	11,87%
TOTAL	538 477 123 €	7 718	62 269 643 €	11,56%	7 192	60 913 097 €	11,31%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- 7 718 dossiers ont été engagés en 2021 pour un montant de 62 269 643 € soit un taux d'engagement de 11,56%.
- 7 192 dossiers ont été payés en 2021 pour un montant de 60 913 097 € soit un taux de paiement de 11,31%.

Tableau récapitulatif des dossiers et montants engagés et payés depuis le début de la programmation

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
7.1.1	220 444 €	-	- €	0,00%	-	- €	0,00%
7.6.1	1 501 719 €	61	961 141 €	64,00%	32	259 881 €	17,31%
7.6.3	756 000 €	18	401 860 €	53,16%	11	301 690 €	39,91%
7.6.4	1 316 814 €	27	790 928 €	60,06%	14	471 864 €	35,83%
7.6.6	2 486 559 €	78	2 346 967 €	94,39%	50	1 318 808 €	53,04%
7.6.7	100 000 €	-	- €	0,00%	-	- €	0,00%
7.6.8	600 000 €	23	105 294 €	17,55%	11	44 785 €	7,46%
10	22 983 533 €	5 846	26 784 164 €	116,54%	3 585	22 923 486 €	99,74%
10 (Relance)	1 526 612 €	539	1 300 266 €	85,17%	-	- €	0,00%

13	506 985 442 €	50 257	469 935 937 €	92,69%	50 257	469 935 937 €	92,69%
TOTAL	538 477 123 €	56 849	502 626 556 €	93,34%	53 960	495 256 450 €	91,97%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- **56 849 dossiers ont été engagés depuis le début de la programmation pour un montant de 502 626 556 € soit un taux d'engagement de 93,34%.**
- **53 960 dossiers ont été payés depuis le début de la programmation pour un montant de 495 256 450 € soit un taux de paiement de 91,97%.**

Domaine Prioritaire 4B

Tableau récapitulatif des dossiers et montants engagés et payés en 2021

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
1.2.1	1 323 329 €	2	240 626 €	18,18%	-	- €	0,00%
4.4.1	106 012 €	-	- €	0,00%	1	1 662 €	1,57%
7.6.2	1 740 363 €	1	472 570 €	27,15%	-	- €	0,00%
11.1.1	22 870 087 €	92	1 673 727 €	7,32%	-	- €	0,00%
11.1.1 (Relance)	2 100 000 €	-	- €	0,00%	-	- €	0,00%
11.2.2	11 119 414 €	-	- €	0,00%	-	- €	0,00%
11.2.2 (Relance)	4 280 427 €	233	1 037 892 €	24,25%	-	- €	0,00%
TOTAL	43 539 632 €	328	3 424 815 €	7,87%	1	1 662 €	0,00%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- **328 dossiers ont été engagés en 2021 pour un montant de 3 424 815 € soit un taux d'engagement de 7,87%.**
- **1 dossier a été payé depuis en 2021 pour un montant de 1 662 € soit un taux de paiement de 0%.**

Tableau récapitulatif des dossiers et montants engagés et payés depuis le début de la programmation

TO	Maquette	Nombre de dossiers	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers	Montants payés	Taux de paiement /
----	----------	--------------------	------------------	------------------------------	--------------------	----------------	--------------------

		engagés			payés		maquette
1.2.1	1 323 329 €	7	563 532 €	42,58%	2	75 556 €	5,71%
4.4.1	106 012 €	22	78 605 €	74,15%	21	74 028 €	69,83%
7.6.2	1 740 363 €	17	1 616 535 €	92,88%	4	327 970 €	18,84%
11.1.1	22 870 087 €	814	21 028 322 €	91,95%	710	12 628 208 €	55,22%
11.1.1 (Relance)	2 100 000 €	-	- €	0,00%	-	- €	0,00%
11.2.2	11 119 414 €	673	9 867 579 €	88,74%	546	8 188 628 €	73,64%
11.2.2 (Relance)	4 280 427 €	233	1 037 892 €	24,25%	-	- €	0,00%
TOTAL	43 539 632 €	1 766	34 192 465 €	78,53%	1 283	21 294 390 €	48,91%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- **1766 dossiers ont été engagés depuis le début de la programmation pour un montant de 34 192 465 € soit un taux d'engagement de 78,53%.**
- **1283 dossiers ont été payés depuis le début de la programmation pour un montant de 21 294 390 € soit un taux de paiement de 48,91%.**

TO 1.2 .1 - Soutien aux projets de démonstration et actions d'information :

En 2015, sur la thématique de l'agriculture biologique, 4 dossiers avaient été programmés et ce pour un montant de 413 000 € de FEADER et fléchés sur le domaine prioritaire 4B. Ces 4 dossiers portaient sur des actions pluriannuelles jusqu'en 2016.

En 2021, 2 dossiers engagés en agriculture biologique pour un montant FEADER de 240 626 €.

Citons pour illustrer ce type d'action, l'organisation du Mois de la Bio (journées d'information aux agriculteurs conventionnels), de la diffusion d'une revue technique semestrielle spécifique à l'agriculture biologique, de journées techniques locales et de démonstration spécifiques à l'AB.

TO 7.6.1 - Investissements liés à l'entretien ou à la restauration des sites Natura 2000 :

En 2020, la contractualisation demeure relativement dynamique en Limousin malgré le raccourcissement de la durée des engagements de fin de programmation, avec 17 nouveaux dossiers engagés, pour un montant de 198 197,84 €.

En 2021, 11 nouveaux dossiers ont été engagés, pour un montant de 160 874 €, ce qui confirme une utilisation toujours positive de ce type d'aide.

TO 7.6.2 - Restaurer et préserver le bon état écologique des cours d'eau, des zones humides et des zones naturelles remarquables :

Ce TO permet de financer des projets de renaturation de rivières, de plans de gestion ou encore des travaux

scientifiques, ayant un impact fort en termes de protection et de connaissance des milieux.

Les projets sont sélectionnés au fil de l'eau.

En 2020, 2 dossiers ont été engagés pour un montant de FEADER de plus de 500 000 € et 3 dossiers ont été payés en partie ou en totalité pour un montant de 214 630 € de FEADER.

En 2021, un projet a été engagé pour un montant de FEADER de 472 570 €.

TO 7.6.3 - Animation des MAEC :

L'opération finance les actions d'animation, d'appui à la contractualisation et de communication nécessaires pour faire connaître, promouvoir et accompagner les agriculteurs dans le dispositif MAEC. Cette opération permet aussi plus globalement d'informer les agriculteurs sur les enjeux environnementaux des territoires.

En 2021, le renouvellement de tous les contrats arrivés à échéance (contrats 2020 d'un an et contrats 2016 de 5 ans) a été permis. 14 territoires correspondant à 5 dossiers ont bénéficié d'actions d'animation et d'appui à la contractualisation, pour un montant total de FEADER de 69 299 €.

Au total depuis le début de la programmation ce sont 18 dossiers qui ont été engagés pour un montant de 401 860 € de Feader et 11 dossiers qui ont été payés pour un montant de 301 690 € de Feader.

TO 7.6.4 - Favoriser et développer les actions de sensibilisation à la protection de l'environnement en faveur de tous publics :

Ce TO permet d'aider des projets d'éducation à l'environnement pour différents publics afin de favoriser la diffusion de bonnes pratiques et des comportements favorables à l'environnement et aux écosystèmes locaux. Il est très sollicité par les acteurs environnementaux.

Les projets sont sélectionnés au fil de l'eau.

En 2021, 2 projets ont été engagés pour un montant de FEADER de 41 569 € et 9 projets ont été payés en partie ou en totalité pour un montant de FEADER de 278 239 €.

Au total depuis le début de la programmation ce sont 27 dossiers qui ont été engagés pour un montant de 790 928 € de Feader et 14 dossiers qui ont été payés pour un montant de 471 864 € de Feader.

TO 7.6.6 - Animation NATURA 2000 :

Cette mesure du cadre national est dédiée à l'animation des sites NATURA 2000 sur la base du document d'objectifs (DOCOB) prévu sur chaque site. L'objet est de contribuer à la conservation ou à la restauration des habitats et des espèces, ayant justifié la proposition d'un site NATURA 2000.

Ce dispositif est en place depuis 2015. Ces projets sont pluriannuels par définition et la plupart ne sont pas achevés, d'où l'absence de paiement final. Le rythme est conforme à la fois aux prévisions et aux besoins d'animation dans les sites NATURA 2000 du territoire du PDR Limousin.

L'outil OSIRIS permettant le paiement des dossiers a été livré en septembre 2017 mais n'est vraiment opérationnel que depuis début 2018. Les paiements de l'animation NATURA 2000 du territoire sont maintenant couverts au fur et à mesure en parallèle du rattrapage des dossiers antérieurs. Ils permettent de

maintenir la bonne dynamique déjà lancée depuis 2015 grâce aux animateurs.

Cette situation se traduit également par une relance de la dynamique de contractualisation en 2018 (mesure 7.6D), l'animateur NATURA 2000 étant un acteur clef pour la mise en œuvre de cette politique de contractualisation.

En 2021, 7 dossiers ont été engagés pour 358 743 € de FEADER. L'animation des sites, et donc le recours à ce type d'opération, est toujours très stable.

Au total, au cours de cette programmation, 78 dossiers ont été engagés sur cette opération pour 2 346 967 € de FEADER, soit 94% de la maquette, et 50 dossiers ont été payés pour un montant Feader de 1 318 808 €.

TO 7.6.8 Mise en valeur des espaces pastoraux :

Le territoire Limousin est couvert majoritairement de surfaces agricoles situées principalement en zone présentant des contraintes naturelles tel que la zone de moyenne montagne. Sur ces zones, l'agriculture est rendue difficile par les pentes, les températures basses et les textures de sols. Pour autant, c'est une activité essentielle du territoire, notamment sur le Plateau de Millevaches, à cheval sur les 3 départements.

Les éleveurs pratiquent le pastoralisme en conduisant les troupeaux, principalement ovins viande, sur des parcours pastoraux (prairies naturelles, landes à bruyères, zones humides...), permettant ainsi de maintenir les milieux ouverts et d'utiliser une ressource fourragère supplémentaire.

Afin de maintenir, promouvoir et encourager cette pratique traditionnelle, en perte de vitesse depuis plusieurs années, la Région a intégré une mesure de soutien de l'activité pastorale dans le PDR Limousin. Après modification du PDR, une nouvelle mesure, 7.6.8 a ainsi été ouverte en 2019 et permettra d'accompagner la gestion collective des pâturages et la réalisation d'investissements, financés globalement à 70%. Les conditions de mise en œuvre sont identiques à celles mises en place sur le massif Pyrénéen. Les premiers appels à projets ont été ouverts entre le 22 février et 1er juin 2019 sur les volets « Investissements », « Animation/Etudes » et « Gardiennage ». Les projets sont sélectionnés sur la base d'une grille de sélection qui a fait l'objet d'une concertation avec les acteurs concernés.

En 2019, 8 dossiers ont été engagés pour 254 707 € de FEADER.

Ainsi, sur cette mesure du PDR Limousin, 9 dossiers ont été déposés en 2020 sur les 3 départements limousins (Haute-Vienne, Creuse, Corrèze). Ces dossiers sont répartis par types de dépenses sur 3 appels à projets.

9 dossiers ont reçu un avis favorable pour engagement, avec 50 392 € de FEADER.

En 2021, les mesures pastorales ont bénéficié d'un taux bonifié à 80% sur les postes Investissements.

Pour autant, nous sommes dans la continuité des années précédentes.

9 dossiers ont été engagés pour 36 429 € de FEADER.

M10 (10.1) Agroenvironnement – climat :

Ces dispositifs MAEC sont en place depuis 2014 (volet 2 de la transition) et 2015 (mesures du PDR), mais les retards pris par le plan d'action FEAGA impactant l'instruction des aides surfaciques du 2nd pilier n'ont pas permis d'engager et payer les demandes 2015, 2016, 2017 et 2018 sur un calendrier normal. Il faut

cependant noter que les demandeurs ont pu, dans leur grande majorité, bénéficier d'une avance de trésorerie remboursable (ATR) mise en place au niveau national par l'Etat.

Depuis 2019, le calendrier suit son cours normalement et aucun retard n'est à constater.

L'année 2020 est une année importante car les contrats de 2015 (représentant la plus forte année d'engagement sur le PDR) ont été prorogés : une partie pour une durée de 1 an et une autre pour 5 ans.

En 2020, 1 430 contrats ont bénéficié d'un soutien pour 2 759 033 € de FEADER correspondant à une surface de 22 319 hectares.

En 2021, les contrats de 2015 prorogés en 2020 et de 2016 ont été reconduits. De plus, de nouvelles surfaces ont été engagées. 716 contrats ont une durée de 1 an et 35 contrats ont une durée de 5 ans pour des montants respectifs de 3 284 302 € de FEADER Relance et 554 511 € de FEADER socle soit un total de FEADER de 3 838 814 €.

Au total depuis le début de la période de programmation, 28 084 430 € de FEADER ont été engagés soit presque 80% de la maquette dont 22 923 486 € payés.

M11 (11.1 et 11.2) - Agriculture biologique :

Le FEADER soutient à travers cette aide les projets de conversion et de maintien en agriculture biologique. Pour ce faire une aide annuelle est allouée pour alléger les surcoûts induits par les changements de pratique et la valorisation des produits non issus de l'agriculture conventionnelle.

Comme pour la mesure 10, le plan d'action FEAGA a considérablement ralenti l'instruction des mesures d'agriculture biologique.

En Limousin, nous assistons aujourd'hui à une dynamique de développement de l'Agriculture biologique nettement supérieure aux années passées ce qui explique le taux d'engagement. La modification stratégique de 2017 a permis de réajuster les sections financières en proposant notamment des mouvements de maquette en faveur de l'agriculture biologique. En effet, on observe aujourd'hui sur l'ensemble de la Région Nouvelle-Aquitaine, et au niveau national, une dynamique de développement de l'Agriculture Biologique nettement plus rapide que celle initialement estimée. Les estimations actuelles montrent que ces surfaces auront plus que doublé d'ici à la fin de la programmation. L'Autorité de gestion a donc souhaité renforcer de manière significative l'intervention du FEADER sur cette filière dans le cadre de la mesure 11 des PDR. La fermeture d'un certain nombre de dispositifs des anciens PDR a permis d'alimenter en majeure partie cette mesure.

Suite à la modification stratégique de 2017, 5 millions d'euros de FEADER sont venus alimenter la mesure 11 passant le taux d'engagement de 99 à 73%.

Pour la campagne 2020 le montant total des fonds publics consacrés à la CAB et la MAB en Limousin est de plus de 5.6 M € (dont 3,6 M€ de FEADER), ce qui représente 305 nouvelles exploitations et 14 028 ha contractualisés. Les surfaces engagées ainsi que le nombre d'exploitations est en augmentation depuis 2017.

Campagne 2021 :

Au total, depuis le début de la période de programmation, 51,3 M€ de dépenses publiques (dont 32,4 M€ de FEADER) ont été engagés. Cela représente 1 128 exploitants aidés et 91 960 ha engagés.

Pour la campagne 2021 le montant total des fonds publics consacrés à la CAB et la MAB en Limousin est de plus de 6,5 M € (dont 4,8 M€ de FEADER), ce qui représente 551 nouvelles exploitations et 25 243 ha contractualisés.

MI3 (13.1;13.2 et 13.3) – ICHN :

En dépit des importants retards d’instruction des aides du 1er pilier de la PAC (plan d’action FEAGA), quatre années d’ICHN (campagnes 2014, 2015, 2016 et 2017) ont pu être payées aux bénéficiaires, avec une augmentation significative du montant dès la deuxième année en raison de l’entrée en vigueur de la revalorisation des montants unitaires de ces aides et de l’élargissement de la population d’éleveurs éligibles.

La maquette initiale a été calibrée en ne prenant pas totalement en compte l’augmentation du montant dès la deuxième année de programmation et la révision du zonage des zones défavorisées simples qui doit entrer en vigueur en 2019, nécessitant une révision de maquette. Celle-ci est intervenue en 2018 dans le cadre du transfert du 1er au 2nd pilier, réalisé par l’Etat.

En 2020, il est à noter que la politique « montagne » de la Région Nouvelle-Aquitaine a intégré le pastoralisme en Limousin.

En 2021, 7 123 exploitations ont reçu de l’ICHN, répartie équitablement entre les 3 départements concernés (Corrèze, Creuse et Haute Vienne) pour 60 162 157 € de FEADER.

Au total au 31/12/2021, depuis le début de cette programmation, ce sont 50 257 dossiers qui ont reçu de l’ICHN sur le territoire Limousin pour 469 935 937 € de FEADER.

4 TO non lancés ou fermés :

TO 4.4.1 - Investissements non productifs agroenvironnementaux et climatiques

L’opération 441 de la mesure 4 fait partie du Plan de Compétitivité et d’Adaptation des Exploitations agricoles (PCEA). Dans le cadre de l’harmonisation des interventions suite à la fusion des ex-Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, la Région Nouvelle-Aquitaine a été amenée, pour des raisons de simplification et de rapidité d’instruction et de paiement à l’activité en dehors du PDR.

Au total, 22 dossiers ont été engagés représentant 78 606 € de FEADER et 21 dossiers payés pour 74 028 € de FEADER. Ce TO a été fermé en 2019 mais la Région continue à soutenir ces projets sur ces propres crédits.

TO 7.1 1 - élaboration et révision des DOCOB Natura 2000

Cette mesure du cadre national est dédiée à l’élaboration et à la révision des DOCOB des sites Natura 2000. Il n’y a pas eu de programmation depuis le début du programme ni de dépôt de dossiers en 2018 pour l’élaboration ou la révision de DOCOB. En effet, compte-tenu de l’absence d’outils d’instrumentation, l’engagement des révisions de DOCOB a été temporisé. Le travail a été axé en priorité jusqu’en 2017 et continue de l’être en 2018, sur le paiement de l’animation des sites Natura 2000 (mesure 7.6c) pour la mise en œuvre des DOCOB, car il est beaucoup plus difficile de ralentir l’avancée des opérations dans ce cas. L’outil complet élaboration/révision DOCOB pour le paiement, a été mis à disposition en septembre 2017, mais n’est vraiment opérationnel que depuis début 2018, ce qui permet désormais de payer les actions qui s’achèvent. Maintenant que l’on dispose de l’outil et que le paiement de l’animation se débloque, un

programme de révision / élaboration pourrait être élaboré.

En 2021, aucun dossier n'a été engagé. En revanche, des dossiers pourraient émerger à partir de 2022.

TO 7.6.7 : Aide à l'adaptation de la conduite pastorale des troupeaux soumis au risque de prédation par les grands prédateurs

Cette opération relative à la protection des troupeaux contre le risque de prédation est ouverte mais non fonctionnelle car il n'y a pas de présence officielle du loup en Limousin donc pas d'arrêté de zonage de prédation pris par les Préfets des 3 départements limousins.

M12 (12.1 et 12.3) - Paiements au titre de Natura 2000 et de la directive-cadre sur l'eau

Aucune zone soumise à contrainte environnementale ou équivalent n'a été définie jusqu'à présent sur le territoire du PDR. Par conséquent, il n'a pas été nécessaire de déployer cette mesure. Cette mesure a été fermée lors de la modification stratégique du PDR Limousin en 2019.

1.5 Etat d'avancement de la Priorité 5 - Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie Deux domaines prioritaires sont ouverts sur la priorité 5, il s'agit des domaines prioritaires suivants :

Cette priorité concerne la mesure 4 (TO 4.1.2) dans le cadre du domaine prioritaire 5B, et les mesures 1, 4, 8 et 10 (soit les TO : 1.2.1 ; 4.3.1, M8, M10) dans le cadre du domaine prioritaire 5E.

Le domaine prioritaire 5C n'est plus activé en Limousin suite à la suppression des TO 6.4.2 méthanisation à la ferme et 16.5.1 Coopération dans le domaine de l'environnement et des changements climatiques.

- ***Domaine prioritaire 5B Développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation alimentaire***

Tableau récapitulatif des dossiers et montants engagés et payés en 2021

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
4.1.2	322 504 €	-	- €	0,00%	3	3 888 €	1,21%
TOTAL	322 504 €	-	- €	0,00%	3	3 888 €	1,21%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- Aucuns dossiers n'ont été engagés en 2021.
- 3 dossiers ont été payés en 2021 pour un montant de 3 888 € soit un taux de paiement de 1,21%.

Tableau récapitulatif des dossiers et montants engagés et payés depuis le début de la programmation

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
4.1.2	322 504 €	34	322 504 €	100,00%	33	312 136 €	96,79%
TOTAL	322 504 €	34	322 504 €	100,00%	33	312 136 €	96,79%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- **34 dossiers ont été engagés depuis le début de la programmation pour un montant de 322 504 € soit un taux d'engagement de 100%.**
- **33 dossiers ont été payés depuis le début de la programmation pour un montant de 312 136 € soit un taux de paiement de 96,79%.**

TO 4.1.2 : Maîtrise de l'énergie :

Cette opération a pour objet de soutenir les exploitations agricoles dans la réalisation d'investissements liés aux économies d'énergie à travers la valorisation des sous-produits et le renforcement de l'efficacité énergétique des exploitations.

Au total, 34 opérations ont été engagées pour un montant de 322 504 € de FEADER. 33 dossiers ont été payés pour 312 136 € de FEADER. Ce TO est aujourd'hui fermé et il n'y aura donc pas de nouvelle programmation.

- ***Domaine Prioritaire 5E - Promouvoir la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie***

Tableau récapitulatif des dossiers et montants engagés et payés en 2021

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
1.2.1	31 389 €	2	- €	0,00%	-	- €	0,00%
4.3.1	2 581 407 €	11	464 572 €	18,00%	13	193 790 €	7,51%
8.3.1	100 800 €	-	- €	0,00%	-	- €	0,00%
8.4.1	50 400 €	-	- €	0,00%	-	- €	0,00%
8.5.1	503 059 €	2	17 410 €	3,46%	3	15 159 €	3,01%
8.6.1	3 593 694 €	15	448 522 €	12,48%	22	703 080 €	19,56%
10	15 379 500 €	9	356 252 €	2,32%	-	- €	0,00%
10 (Relance)	4 600 000 €	194	1 955 779 €		-	- €	0,00%
TOTAL	26 840 249 €	233	3 242 536 €	12,08%	38	912 029 €	3,40%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- 233 dossiers ont été engagés en 2021 pour un montant de 3 242 536 € soit un taux d'engagement de 12,08%.
- 38 dossiers ont été payés en 2021 pour un montant de 912 029 € soit un taux de paiement de 3,40%.

Tableau récapitulatif des dossiers et montants engagés et payés depuis le début de la programmation

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
1.2.1	31 389 €	4	31 389 €	100,00%	3	29 135 €	92,82%
4.3.1	2 581 407 €	90	1 957 675 €	75,84%	54	746 999 €	28,94%
8.3.1	100 800 €	-	- €	0,00%	-	- €	0,00%
8.4.1	50 400 €	-	- €	0,00%	-	- €	0,00%
8.5.1	503 059 €	13	133 564 €	26,55%	3	15 159 €	3,01%
8.6.1	3 593 694 €	86	3 062 180 €	85,21%	72	2 613 658 €	72,73%
10	15 379 500 €	513	13 009 644 €	84,59%	1 627	12 505 496 €	81,31%
10 (Relance)	4 600 000 €	194	1 955 779 €		-	- €	0,00%
TOTAL	26 840 249 €	900	20 150 231 €	75,07%	1 759	15 910 446 €	59,28%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- **900 dossiers ont été engagés depuis le début de la programmation pour un montant de 20 150 231 € soit un taux d'engagement de 75,07%.**
- **1759 dossiers ont été payés depuis le début de la programmation pour un montant de 15 910 446 € soit un taux de paiement de 59,28%.**

TO 1.2.1 Soutien aux projets de démonstration et actions d'information :

Le dispositif vise à mettre en place des journées de démonstration auprès des propriétaires forestiers et des gestionnaires de forêts sur des thématiques environnementales et de gestion durable des forêts.

Au total, 4 dossiers ont été engagés sur ce dispositif pour un montant total de FEADER de 31 389 €. (3 dossiers payés pour 29 135 € de FEADER).

Il n'y a pas eu de programmation en 2019, 2020 et en 2021 puisque ce dernier est dorénavant mis en œuvre

directement sur fonds nationaux en ce qui concerne le secteur forestier.

TO 4.3.1 - Desserte forestière :

Le développement de la desserte forestière constitue un enjeu majeur pour faciliter l'exploitation et la gestion des massifs forestiers. L'objectif est d'améliorer l'approvisionnement de la filière aval afin de satisfaire les besoins en bois des entreprises locales de la transformation. Les investissements ont porté principalement sur la création de pistes et d'aires de stockage.

Il faut noter que cette mesure a fait l'objet en 2017 d'une harmonisation au niveau de la Région Nouvelle-Aquitaine afin notamment d'homogénéiser les taux d'intervention dans les 3 PDR. Cette mesure a été gérée en appel à projets à partir de 2018 (l'Appel à projets limousin était valable pour la période 2016-2017).

Un appel à projet 2019 avec une date de dépôt au 31 juillet 2019 a été lancé afin de financer des travaux sur la voirie interne aux massifs forestiers, des travaux de résorption des points noirs sur la voirie d'accès aux massifs ainsi que des études d'opportunité et d'impact écologique, économique et paysagère préalable. 11 dossiers ont été programmés en 2019 pour 465 341€ de FEADER.

En 2020, 16 dossiers en Limousin ont été retenus dans le cadre de l'appel à projets lancé le 12 février 2020 avec un montant de 162 612,11 € de FEADER. Sur ce territoire, il est à noter que les dossiers doivent tenir compte du schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Les projets retenus sont essentiellement des créations de pistes forestières.

Un appel à projet 2021 a été lancé afin de financer des travaux sur la voirie interne aux massifs forestiers, des travaux de résorption des points noirs sur la voirie d'accès aux massifs ainsi que des études d'opportunité et d'impact écologique, économique et paysagère préalable. 11 dossiers ont été engagés en 2021 pour 464 572 € de FEADER.

Depuis le début de la programmation, 90 dossiers ont été engagés pour 1 957 675€ de FEADER soit 76% de la maquette et 54 dossiers payés pour 746 999 € de FEADER.

TO 8.5.1 - Investissements améliorant la résilience et la valeur environnementale des forêts :

Ce dispositif, a pour objectif d'encourager et de développer les modalités de gestion contribuant à façonner des peuplements forestiers résilients. En effet, et notamment face à des contraintes climatiques croissantes, il apparaît nécessaire d'intervenir afin de restaurer pour ces peuplements leur dynamique multifonctionnelle et leur biodiversité, et de développer les puits de carbone forestier.

Ce TO a été lancé en septembre 2018 avec un appel à projet et la programmation a eu lieu en 2019 avec 3 dossiers programmés en 2019 pour 46 322 € de FEADER.

En 2020, un appel à projet a été lancé. Il comprend 2 période de dépôt (12 février au 7 mai / 8 mai au 25 septembre). Cet Appel à projet permet de financer des travaux visant l'amélioration de la résilience des peuplements compte tenu de leur inadaptation à la station ou de leur structure et des investissements annexes visant l'introduction d'essences en diversification ou favorisant la biodiversité.

En 2020, le seul impact de la pandémie et du 1er confinement à relever est relatif à la dématérialisation du dépôt de dossier et de l'accusé-réception sous format mail.

En 2021, un appel à projet a été lancé. Cet appel à projets permet de financer des travaux visant l'amélioration de la résilience des peuplements compte tenu de leur inadaptation à la station ou de leur

structure et des investissements annexes visant l'introduction d'essences en diversification ou favorisant la biodiversité.

En 2021, ce sont 2 dossiers qui ont été retenus pour un montant total de 17 410 € de FEADER.

13 dossiers ont été engagés depuis le début de la programmation pour un montant Feader de 133 564 €.

TO 8.6.1 - Soutien aux équipements d'exploitation forestière :

Les entreprises de mobilisation des bois occupent une place singulière au sein de la filière forêt bois : situées à l'interface entre sylviculture et industrie, elles constituent de fait un maillon essentiel pour garantir la qualité d'approvisionnement des entreprises de la transformation des bois.

En soutenant la mécanisation des entreprises prestataires de travaux forestiers (ETF) et des exploitants forestiers, le TO 8.6.1 a donc eu un double impact :

- en premier lieu, en aidant à la modernisation des équipements, elle a permis d'accroître la productivité et d'améliorer le niveau global des résultats des entreprises du secteur en les mettant en situation de mieux répondre aux demandes du marché,
- de manière plus globale, elle a participé au maintien de la compétitivité de l'ensemble de la filière forêt-bois en développant la mobilisation des bois par des techniques efficaces et respectueuses de l'environnement.

Les investissements ont porté principalement sur l'acquisition de machines d'abattage et de débardage. L'engagement des crédits est conforme à la programmation. Le retard dans les paiements est pour partie imputable à la livraison de l'outil Osiris et des difficultés consécutives aux dossiers déposés par des crédits bailleurs.

En 2017, cette mesure a fait l'objet d'une harmonisation au niveau de la Région Nouvelle-Aquitaine afin notamment d'homogénéiser les taux d'intervention dans les 3 PDR.

Cette mesure comprend les investissements matériels suivants : le matériel d'exploitation forestière (abattage, débardage, dessouchage), le matériel de façonnage de bois, le matériel informatique embarqué, et logiciels et développement de logiciels, les animaux de débardage et leurs équipements.

En 2020, à titre d'exemple ce sont 15 machines qui ont été l'objet d'une aide FEDAER pour un montant total de 472 500 € de FEADER.

En 2021, 15 demandes ont été retenues avec une aide FEDAER de 448 522 €.

Ainsi, depuis 2014, 86 dossiers ont été engagés pour un montant total de 3 062 180 € de FEADER. 72 dossiers ont été payés représentant 2 613 658 € de FEADER.

M10 (10.1) Agroenvironnement – climat :

Au sein des différentes opérations relevant des MAEC, seule l'opération « Système Polyculture Elevage » est rattachée au domaine prioritaire 5E.

En 2020, 281 contrats ont bénéficié d'un soutien pour 2 166 321 € de FEADER correspondant à une surface

de 27 722 hectares.

En 2021, 203 contrats ont bénéficié d'un soutien pour 2 312 021 € de FEADER correspondant à une surface de 24 554 hectares.

TO non lancés :

TO 8.3.1 - Prévention des catastrophes naturelles

Ce TO n'a pas été lancé, la priorité a été donnée à d'autres TO.

TO 8.4.1 - Réparation des dommages naturels

Ce TO n'a pas été lancé, aucune catastrophe naturelle n'ayant été recensée en Limousin depuis le début de programmation.

1.6 Etat d'avancement de la Priorité 6 - Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales Les domaines prioritaires suivants ont été ouverts sur la priorité 6 :

- *Domaine Prioritaire 6A - Faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises ainsi que la création d'emplois*

Tableau récapitulatif des dossiers et montants engagés et payés en 2021

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
7.4.1	2 818 812 €	-	- €	0,00%	4	127 920 €	4,54%
TOTAL	2 818 812 €	-	- €	0,00%	4	127 920 €	4,54%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- Aucuns dossiers n'ont été engagés en 2021.
- 4 dossiers ont été payés en 2021 pour un montant de 127 920 € soit un taux de paiement de 4,54%.

Tableau récapitulatif des dossiers et montants engagés et payés depuis le début de la programmation

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
7.4.1	2 818 812 €	19	2 190 947 €	77,73%	17	1 800 713 €	63,88%

TOTAL	2 818 812 €	19	2 190 947€	77,73%	17	1 800 713 €	63,88%
-------	-------------	----	------------	--------	----	-------------	--------

Au total sur ce domaine prioritaire :

- 19 dossiers ont été engagés depuis le début de la programmation pour un montant de 2 190 947 € soit un taux d'engagement de 77,73%.
- 17 dossiers ont été payés depuis le début de la programmation pour un montant de 1 800 713 € soit un taux de paiement de 63,88%.

TO 7.4.1 - Augmenter la dynamique d'installation de projets économiques :

Ce dispositif permet de soutenir, en zone rurale, la création et le maintien d'activités commerciales et/ou artisanales rendant un service de proximité à la population, et les Maisons de services au public. Ce TO a connu un début de programmation fin 2016, les projets déposés ont concerné en totalité les activités commerciales et/ou artisanales démontrant un réel besoin des territoires ruraux pour leur développement économique.

La sélection des projets au fil de l'eau s'est achevée en 2020. En 2021, la totalité des 19 projets déposés au fil de l'eau ont été programmés, engagés et payés ou sont en cours de paiement.

En parallèle un appel à projets a été ouvert en mars 2020, suite aux disponibilités de crédits dégagées après instruction des derniers dossiers au fil de l'eau. Le contexte de la crise sanitaire a nécessité un décalage des délais de dépôt et d'instruction. 3 projets ont été sélectionnés en novembre 2020, afin d'être programmés et engagés courant 2022 pour près de 300 000 € de FEADER.

Depuis le début de la programmation du TO 7.4, ce sont 19 activités commerciales ou artisanales de proximité qui ont été soutenus.

• **Domaine Prioritaire 6B - Promouvoir le développement local dans les zones rurales**

Tableau récapitulatif des dossiers et montants engagés et payés en 2021

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
7.4.2	7 028 601 €	3	1 175 302 €	16,72%	4	632 037 €	8,99%
7.6.5	3 209 655 €	-	- €	0,00%	2	52 920 €	1,65%
7.4.3	7 901 640 €	1	410 058 €	5,19%	9	1 114 202 €	14,10%
16.7.1	601 360 €	-	- €	0,00%	-	- €	0,00%
19.1.1	240 000 €	-	- €	0,00%	-	- €	0,00%
19.2.1	29 087 000 €	180	4 409 044 €	15,16%	218	3 466 727 €	11,92%
19.3.1	500 000 €	3	77 130 €	15,43%	2	54 397 €	10,88%

19.4.1	8 161 560 €	9	922 443 €	11,30%	10	1 109 376 €	13,59%
TOTAL	56 729 817 €	196	6 993 978 €	12,33%	245	6 429 659 €	11,33%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- 196 dossiers ont été engagés en 2021 pour un montant de 6 993 978 € soit un taux d'engagement de 12,33%.
- 245 dossiers ont été payés en 2021 pour un montant de 6 429 659 € soit un taux de paiement de 11,33%.

Tableau récapitulatif des dossiers et montants engagés et payés depuis le début de la programmation

TO	Maquette	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés	Taux d'engagement / maquette	Nombre de dossiers payés	Montants payés	Taux de paiement / maquette
7.4.2	7 028 601 €	31	6 473 256 €	92,10%	7	1 255 844 €	17,87%
7.6.5	3 209 655 €	22	1 847 619 €	57,56%	2	100 486 €	3,13%
7.4.3	7 901 641 €	19	6 735 580 €	85,24%	11	4 061 052 €	51,40%
16.7.1	601 360 €	-	- €	0,00%	-	- €	0,00%
19.1.1	240 000 €	2	20 000 €	8,33%	2	20 000 €	8,33%
19.2.1	29 087 000 €	831	18 987 169 €	65,28%	567	12 833 748 €	44,12%
19.3.1	500 000 €	8	192 417 €	38,48%	4	67 197 €	13,44%
19.4.1	8 161 560 €	34	4 051 823 €	49,65%	29	3 310 142 €	40,56%
TOTAL	56 729 817 €	947	38 307 864 €	67,53%	622	21 648 469 €	38,16%

Au total sur ce domaine prioritaire :

- 947 dossiers ont été engagés depuis le début de la programmation pour un montant de 38 307 864 € soit un taux d'engagement de 67,53%.
- 622 dossiers ont été payés depuis le début de la programmation pour un montant de 21 648 469 € soit un taux de paiement de 38,16%.

TO 7.4.2 - Accroître l'offre de service :

Ce dispositif concerne les équipements liés aux infrastructures pour l'enfance et la jeunesse, la culture, et le tourisme en zone rurale.

La sélection des projets au fil de l'eau s'est achevée en 2020.

En 2021, la totalité des projets déposés au fil de l'eau ont été programmés, engagés et payés ou sont en cours de paiement.

En parallèle un appel à projets a été ouvert en mars 2020, suite aux disponibilités de crédits dégagées après instruction des derniers dossiers au fil de l'eau et un transfert de crédits validé par le Comité de suivi du 16 octobre 2019. Le contexte de la crise sanitaire a nécessité un décalage des délais de dépôt et d'instruction. 6 projets ont été sélectionnés en novembre 2020.

En 2021, 3 projets ont été engagés pour près d'1,2 M€ de FEADER.

Depuis le début de la programmation du TO 7.4, ce sont 31 projets qui ont été engagés pour un montant de 6 473 256 € de Feader : des projets d'accueil et loisirs enfance et jeunesse, des projets culturels (bibliothèque, salle culturelle, résidence d'artiste...) et des projets touristiques (dispositifs d'accueil et de découverte, refuge pour les randonneurs, activités de bases de loisirs...).

TO 7.4.3 - Améliorer les services de santé sur les territoires ruraux :

Cette opération permet de financer des Maisons pluridisciplinaires de santé, projets très structurants à l'échelle des territoires ruraux.

La sélection des projets au fil de l'eau s'est achevée en 2020, l'ensemble des projets ont été programmés et engagés et sont en cours de paiement.

En parallèle un appel à projets a été ouvert en mars 2020, suite aux disponibilités de crédits dégagées après instruction des derniers dossiers au fil de l'eau et un transfert de crédits validé par le Comité de suivi du 16 octobre 2019. Le contexte de la crise sanitaire a nécessité un décalage des délais de dépôt et d'instruction.

2 projets ont été sélectionnés en novembre 2020, ils ont été engagés en 2021.

Depuis le début de la programmation du TO 7.4.3, ce sont 19 projets de Maisons de santé pluridisciplinaires qui ont été engagés pour un montant de 6 735 580 € de Feader.

TO 7.6.5 - Valorisation du patrimoine culturel des territoires ruraux :

Cette opération permet de financer des dossiers concernant des actions d'inventaire du patrimoine et de rénovation du patrimoine culturel, afin notamment de développer les activités touristiques liées au patrimoine matériel et immatériel local.

Les projets sont sélectionnés au fil de l'eau.

En 2021, 1 projet a été programmé mais non engagé pour 236 650 € de FEADER et un projet a été payé pour 52 920 € de FEADER.

Depuis le début de la programmation du TO 7.6.5, ce sont 22 projets qui ont été engagés pour un montant de 1 847 619 € de Feader.

M19 LEADER :

En 2014, 11 territoires, couvrant la quasi-totalité du territoire du PDR limousin, ont porté une candidature pour être un Groupe d'Action Locale LEADER. En juin 2015, tous ont été sélectionnés par un comité de

sélection composé des élus de la collectivité.

En 2021, la mesure 19 du PDR Limousin a fait l'objet de différentes avancées :

Les conventions AG-OP-GAL signées depuis 2016, sont mises à jour en 2021 par avenant pour modifier notamment : les structures porteuses et les périmètres des GAL suite aux réformes institutionnelles françaises, les circuits de gestion, les fiches actions, les mouvements de maquettes financières, ainsi que la composition des Comités de programmation avec les élections municipales et le report des délais de fin de programmation (date limite d'engagement juridique).

Le rythme d'engagement et de paiement est soutenu, cela s'explique notamment par la décision de l'Autorité de gestion de mettre en place d'importants moyens humains et financiers dont :

- des avances aux bénéficiaires mises en place à partir de novembre 2018 ; avec un budget réservé de crédits régionaux ;
- la création et le recrutement de 31 ETP, à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, depuis 2017 pour gérer les dossiers LEADER, et un renforcement en 2021 avec 6 nouveaux ETP sur des contrats de projets ;
- la mise en place de contreparties financières, avec une enveloppe de crédits régionaux pour chaque GAL ;
- la prise en charge en plus des crédits européens, par le biais de crédits régionaux, de l'ingénierie des GAL ;
- la mise en place de réunions bilatérales AG/GAL afin d'appuyer les GAL dans l'optimisation de la consommation des crédits LEADER.
- l'attribution de crédits de transition en 2021 aux GAL via un appel à candidatures dont l'accès était conditionné à l'obtention d'un taux de 32% de paiement.

L'ensemble des dossiers de la sous-mesure 19.1 pour l'aide préparatoire à la programmation 2014-2020 étaient payés depuis 2018, l'enveloppe initiale était consommée. Afin de financer l'aide préparatoire pour la programmation 2021/2027, les crédits de transition ont permis d'abonder à nouveau cette enveloppe 19.1 d'un montant de 256 800 € pour le PDR Limousin.

La programmation des dossiers financés via les fiches actions des GAL au titre de la sous-mesure 19.2 a été soutenue avec 188 programmations et engagements pour un montant total de FEADER de 4,5 M€ en 2021 pour les 11 GAL du PDR Limousin. 190 dossiers ont également été payés en partie ou en totalité pour un montant de 3,66 M€ de FEADER.

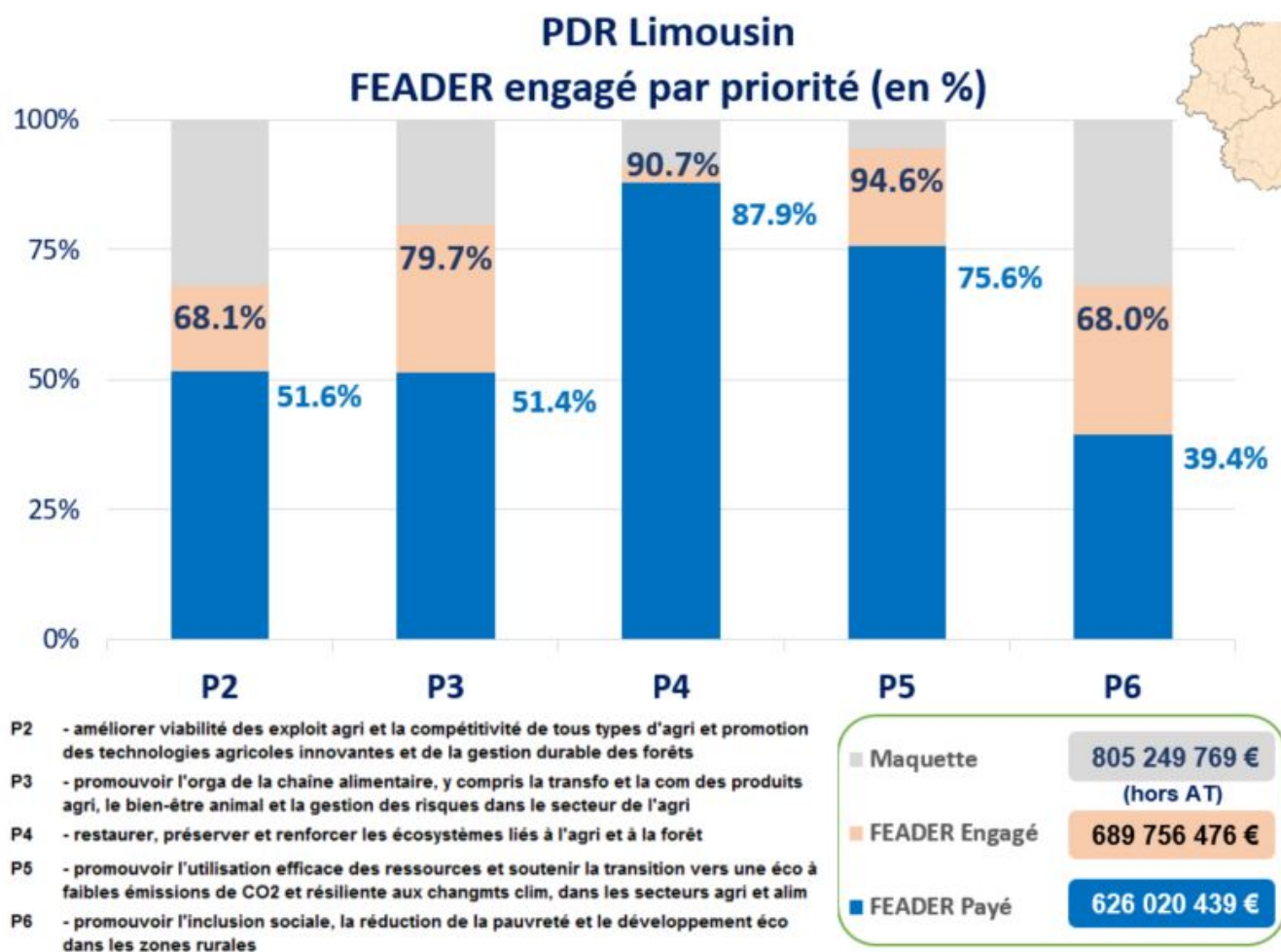
Enfin les dossiers d'animation et de gestion des stratégies locales de développement (sous mesure 19.4) ont fait l'objet de 10 dossiers programmés et engagés pour un montant total de 959 436 € de FEADER et de 8 paiements pour 1,05 M€ de FEADER.

L'Autorité de gestion a, par ailleurs, organisé plusieurs temps d'échanges avec les GAL des PDR Aquitaine/Limousin et Poitou-Charentes, afin d'assurer un dialogue régulier et de répondre aux difficultés rencontrées localement par les GAL. Un Comité d'Appui (instance de suivi politique de la mesure LEADER associant les binômes élu-technicien des GAL) a été organisé le 2 avril 2021 en visioconférence, et avec l'appui du Réseau Rural Régional un webinaire organisé le 24 juin 2021 sur le thème « évaluation LEADER » et un séminaire le 22 novembre 2021 sur le thème « la gouvernance au sein des programmes LEADER ».

TO non lancés :

TO 16.7.1 - Coopération dans le développement rural forestier

Des dossiers ont été déposés sur ce TO mais les retards liés à l'instrumentation OSIRIS n'ont pas permis de démarrer effectivement ce TO en programmant les dossiers.



Engagements/Paiements FEADER par Priorités

1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2017, 2018.

1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

Sans objet.

1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro)

--

2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION

2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.

Une conduite en commun des évaluations des 3 PDR

Le plan d'évaluation, tel qu'il a été rédigé dans le chapitre 9 du PDR pose les grands principes des activités de suivi et d'évaluation. Ces grands principes ne sont pas remis en cause, mais un travail a été réalisé pour préciser les modalités de conduite des activités d'évaluation, dans le contexte de la Nouvelle- Aquitaine.

Ainsi, pour faciliter le pilotage unique des 3 programmes, il semble pertinent de conduire en commun les évaluations des trois PDR. Cela présente également pour avantage de :

- permettre une définition en commun des orientations en matière d'évaluation,
- conduire ces évaluations avec une méthode partagée, pour réaliser plus facilement des analyses comparées entre les deux programmes,
- réaliser des économies d'échelle.

Pour autant, pour chaque évaluation, les spécificités liées aux trois territoires seront prises en compte afin d'analyser l'impact du FEADER sur chacun des territoires en lien avec les diagnostics et les analyses AFOM réalisés en début de programmation.

Parallèlement à cette construction du plan d'évaluation FEADER Nouvelle-Aquitaine, une réflexion a été menée sur la convergence des plans d'évaluation dans une vision multi fonds. L'objectif est de rationaliser les démarches d'évaluation en recherchant une mutualisation des méthodes et des études.

La convergence s'est faite en 2018 autour des objectifs thématiques de la contribution à l'UE 2020 en identifiant les questionnements communs aux différents FESI et en prenant en compte des questionnements transversaux tels que les principes horizontaux. Il sera maintenu la spécificité des questionnements liés à chaque fonds et à chaque programme pour répondre aux questions évaluatives initialement prévues dans chaque plan d'évaluation.

2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).

Les activités d'évaluation ont débuté à l'été 2018 en lançant un appel d'offre pour choisir un prestataire pour accompagner l'AG dans ses questions évaluatives. La mission du prestataire s'est déroulée de novembre 2018 à juin 2019. Ses missions consistaient à :

- Etablir un référentiel d'indicateurs additionnels opérationnel ;
- collecter les données;
- mener des enquêtes bénéficiaires;
- alimenter les 3 rapports renforcés notamment en proposant les éléments de réponses aux questions évaluatives issues des règlements européens ;

Un comité technique et un comité de pilotage ont été constitués dans ce cadre. Le COPIL est composé des référents des dispositifs, des agents du service FEADER, des référents évaluations des 3 PDR ainsi que des évaluateurs et a permis de :

- choisir les indicateurs additionnels les plus pertinents
- orienter les travaux lors d'un point d'étape intermédiaire de l'évaluation;
- à partir des résultats obtenus pour les questions évaluatives, compiler des conclusions et recommandations pour la fin du programme et dans la perspective du prochain programme.

A partir de 2021, la Région Nouvelle-Aquitaine a lancé un programme d'évaluation inter-fonds sur différentes thématiques. Dans ce cadre deux évaluations ont été initiées en 2021 sur des thématiques en lien avec le FEADER.

L'une sur la compétitivité centrée sur l'innovation, la connaissance et les partenariats européens, l'autre sur la compétitivité centrée sur la performance économique et la ressource humaine.

L'évaluation portant sur la compétitivité économique s'inscrit dans les priorités :

- 2 (amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts)
- 3 (promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être animal ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture)
- 6 (promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales) du FEADER.

Elle porte sur le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations (PCEAE) et notamment le Plan de modernisation des élevages, les investissements collectifs en CUMA, les investissements dans les Industries Agro-alimentaires, la qualité des produits (SIQO) et la Dotation Jeune Agriculteur. Dans ce cadre elle a pour missions de :

- réaliser un bilan physico-financier des résultats obtenus par la politique évaluée et d'analyser son efficacité;
- permettre une analyse des effets produits par les interventions des fonds structurels sur les bénéficiaires et les territoires ;
- analyser l'efficacité des programmes sur la politique évaluée ;
- rendre compte de la pertinence des objectifs et des actions élaborées ;
- élaborer des recommandations sur les évolutions à opérer dans la perspective de la prochaine génération de programmes européens 2023/2027.

Un rapport intermédiaire a été remis à l'Autorité de Gestion en mars 2022. Les résultats finaux et les recommandations seront portés à sa connaissance dans le courant du second trimestre 2022.

En ce qui concerne l'évaluation centrée sur l'innovation, seule la mesure 16 ou Partenariat Européen pour l'Innovation est traitée pour le FEADER avec pour objectifs :

- d'évaluer l'efficacité de la mesure au regard des priorités de l'Union Européenne à propos de l'emploi, la croissance, l'investissement/marché intérieur, la politique commerciale ;

- d'évaluer l'efficacité de la mesure au regard des principes horizontaux de l'Union Européenne à propos de la promotion de l'égalité des chances entre hommes et femmes, la prévention de la discrimination.

Les résultats de cette évaluation sont attendus dans le courant de l'année 2022.

Enfin une troisième évaluation sera lancée dans le courant de l'année 2022 et portera sur le renforcement de l'utilisation des énergies renouvelables, la prévention des risques environnementaux, l'adaptation au changement climatique, la protection du patrimoine culturel, de la biodiversité et des continuités écologiques.

Cette évaluation est donc en lien avec les priorités 4 (restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie) et 5 (promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie) du FEADER. Elle portera sur les mesures qui y sont rattachées, notamment les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), l'Agriculture Biologique, l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN), Natura 2000.

2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).

Les données de suivi sont collectées à travers les demandes d'aide ou demandes de paiement. Au cours de la «phase d'outillage» de chacun des dispositifs d'aide, un certain nombre d'informations sont spécialement incluses dans les formulaires pour faciliter cette collecte

Lors de la formation des services instructeurs à l'outil informatique, un volet spécifique sur les indicateurs de suivi est développé.

Les travaux liés au monitoring (OSIRIS) et à la valorisation des données qui en sont issues (ValOsiris, expert valo) ont été engagés pour répondre aux besoins d'alimentation des tableaux du Rapport annuel et du cadre de performance. Pour les mesures HSI, l'outil OSIRIS permet l'extraction des données nécessaires au suivi financier du programme (codes et libellés des mesures et sous-mesures, période transitoire, domaine prioritaire, nombre de dossiers engagés, nombre de dossiers payés, montant FEADER, montant de la contrepartie nationale et du top up national, part et top up Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) / Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE) / « autre Etat » / Région / Département / Agence de l'Eau / « autre hors Etat », engagements juridiques externes, paiements et paiements externes). Ces données permettent ainsi de suivre le taux d'engagement et le taux de paiement à différents niveaux (opération / type d'opération, sous-mesure, mesure, domaine prioritaire, priorité).

Un onglet spécifique « indicateurs » a été créé dans l'application et est disponible pour le paramétrage, depuis mars 2017. Les dispositifs sont instrumentés progressivement pour pouvoir extraire les données directement de l'outil via des valorisations de données (ValOSIRIS et profil expert valo). La saisie sera réalisée au fil de l'eau au moment de l'instruction et des contrôles avant paiement. L'outil ISIS permettra l'extraction des données des mesures SIGC. De plus, l'autorité de gestion met à jour mensuellement, un tableau de suivi des dossiers programmés suite à son instance de programmation.

En outre, un groupe de travail Suivi-Evaluation s'est formé au niveau national en 2015. Il réunit le Ministère de l'Agriculture, l'Agence de Services et de Paiement (ASP), les Autorités de Gestion, et l'Observatoire du Développement Rural (ODR). Son objectif est d'établir une « bible » de l'évaluation en s'appuyant sur la note d'orientation d'août 2015 du comité de développement rural « suivi des programmes 2014-2020 - tableaux pour les rapports annuels de mise en œuvre » (traduction en français du document Monitoring 2014-2020 – Implémentation report tables réalisée par le Ministère de l'Agriculture). Les travaux du groupe de travail portent sur les mesures HSI/C et les indicateurs européens avec pour objectif d'aboutir à un tableau des indicateurs de suivi 2014-2020 précisant : le type d'indicateur, à quelle opération et domaine prioritaire il s'applique, les consignes de la Commission européenne, des règles communes de gestion, les données à extraire d'ISIS ou d'OSIRIS et comment procéder aux extractions/requêtes. Un groupe de travail restreint issu de ce groupe travaille par ailleurs spécifiquement sur le RAMO (élaboration des tableaux du RAMO et de requêtes pertinentes via l'ODR pour la préparation des RAMO).

Pour les mesures du Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGC), des extractions du logiciel ISIS sont disponibles pour nous permettre de récolter les données ICHN, MAEC et BIO des différentes campagnes. Un groupe de travail "COMOP" SIGC est également formé au niveau national réunissant le Ministère de l'Agriculture, l'Agence de Services et de Paiement et les autorités de gestion. Les questions relatives à l'évaluation des mesures SIGC seront abordées dans ce groupe.

2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.

Aucune évaluation achevée définie

2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.

Please summarize the findings from evaluations completed in 2020, per CAP objective (or RDP priority, where appropriate).

Report on positive or negative effects/impacts (including the supporting evidence). Please don't forget to mention the source of the findings.

Les évaluations initiées en 2021 ne seront achevées qu'en 2022. Une synthèse de ces évaluations sera intégrée au RAMO 2023 portant sur l'année 2022.

De ce fait, il n'y a pas d'élément à apporter pour les sections 2 d, f et g.

2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).

Aucune activité de communication définie

2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).

Aucun suivi défini

3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES

3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme

L'année 2021 est l'avant dernière année de la programmation. C'est une année encore marquée par les conséquences de la crise sanitaire liée à la COVID 19. L'Autorité de gestion continue à se mobiliser pour mettre en œuvre de manière efficace la fin de gestion de cette programmation. Pour cela elle a initiée en 2021 un important travail d'évaluation des besoins en crédits Feader afin de préparer pour le début de l'année 2022 une modification des maquettes destinées à gérer de façon optimale la fin de la programmation 2014-2022.

Dans le même temps l'Autorité de gestion a créé une trentaine de postes à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, afin de sécuriser et d'absorber la masse conséquente de dossiers restant à traiter au niveau des paiements dans le cadre de la fin de gestion de cette programmation. En effet près de la moitié des crédits engagés sur les mesures hors surfacique (HSIGC) restent à payer fin 2021, auxquels il faudra ajouter les engagements qui auront lieu en 2022.

Ce plan de recrutement a été accompagné d'un plan de formation ainsi que de la rédaction d'un livret de « bienvenue dans la Communauté FEADER » qui a pour objectif de fournir les éléments de compréhension indispensables au fonctionnement du FEADER pour faciliter le travail des agents dans leurs missions quotidienne et donc faciliter la mise en œuvre du PDR.

3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces

Options simplifiées en matière de coûts (OSC) ¹, indicateur indirect calculé automatiquement

	Total RDP financial allocation [EAFRD + EURI]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR ²	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées) ³
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	808 749 769,00	77,55	67,83

¹ Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feader visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

² Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

³ Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

Options simplifiées en matière de coûts (OSC), sur la base des données détaillées spécifiques de l'État membre [facultatif]

	Total RDP financial allocation [EAFRD + EURI]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées)
Total au titre de l'article 67, paragraphe 1, points b), c) et d) + l'article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	808 749 769,00		

Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	808 749 769,00		
---	----------------	--	--

Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]

	[%] EAFRD + EURI funding	[%] Opérations concernées
Demande d'aide		
Demandes de paiement		
Contrôles et conformité		
Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur		

Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]

[Jours] Le cas échéant, délai de l'État membre pour le versement des paiements aux bénéficiaires	[Jours] Délai moyen pour le versement des paiements aux bénéficiaires	Observations

4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME

4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action

4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

Les 3 programmes de développement rural de Nouvelle-Aquitaine mentionnent, dans leur section 17, le rôle, les missions, les instances de pilotage et les moyens de mise en œuvre d'un réseau rural régional (RRNA).

Une présentation de la gouvernance et des missions confiées au RRR a été réalisée lors des Comités de suivi du 21 juin 2017, du 27 juin 2018, du 17 octobre 2019, du 05 novembre 2020 et du 10/11/2021. Le RRNA a un éventail de missions larges et riches, permettant de répondre aux objectifs définis par l'Europe.

A l'échelle régionale, il s'agit de décliner de façon opérationnelle les objectifs mentionnés par la Commission. Le RRNA doit ainsi :

- Animer, avec un caractère opérationnel et depuis un ancrage territorial régional, la mise en réseau des acteurs régionaux de développement rural, en lien avec les autres échelons,
- Communiquer sur la mise en œuvre des PDR et leurs résultats afin de donner à voir l'action publique au cœur des territoires ruraux et favoriser l'émergence de nouveaux projets,
- Capitaliser, via une mission de veille et de repérage, sur les expériences menées afin de favoriser le transfert de connaissances, la diffusion de bonnes pratiques et la qualité des projets,
- Décloisonner les relations entre acteurs du développement rural afin de promouvoir les actions transversales et multisectorielles, souvent vectrices d'innovation.

Le RRNA a, également, pour objectifs spécifiques de :

- diffuser de l'information sur le contenu des trois PDR et sur les opérations financées,
- mettre en relation les acteurs ruraux, potentiels bénéficiaires du FEADER,
- faire échanger des idées, capitaliser les expériences, générer des analyses, apporter un regard critique et innovant,
- favoriser l'atteinte des cibles fixées dans le PDR,
- apporter à l'Autorité de Gestion des éléments de justification pour ajuster les programmes européens,
- organiser des moments de réflexion sur des thématiques particulières liées aux mesures de développement rural,
- proposer une offre de formations, de mise en réseau et d'échanges d'expériences pour les GAL Leader, avec une « assistance technique coopération », un rôle de plateforme de capitalisation et d'échanges d'expériences et un accompagnement collectif sur des sujets transversaux, en lien avec la coordination Leader de l'AG,
- valoriser les données recueillies dans le cadre du suivi et de l'évaluation des PDR,
- réaliser l'articulation avec le Réseau Rural National, notamment la remontée de données et relayer ses communications pour favoriser l'émergence de projets, et améliorer la qualité des projets et leur valorisation,
- participer aux actions du REDR au besoin (mission nationale principalement) et relayer ses

informations.

La coordination et l'animation du Réseau rural régional Nouvelle-Aquitaine se fait par un agent référent, au sein des équipes de la Région, appuyé par une cellule d'animation externe chargée d'animer les activités du réseau pour les 3 PDR sur la période 2018-2020.

La sélection de cette cellule d'animation s'est faite par le biais de la commande publique (prestation) dont les éléments préparatifs de recrutement avaient été élaborés fin 2017.

Fin 2020, un avenant a prolongé d'un an la durée d'exécution du marché, jusqu'au 31/12/2021, en particulier en raison du contexte sanitaire, et du retard d'exécution courant 2019 en raison de la vacance du poste dédié à l'animation du Réseau.

Un cahier des charges avait été établi sur la base des missions suivantes :

- Travailler sur les exemples de projets du PDR en lien avec le RRN,
- Proposer une offre de formations, de mise en réseau et d'échanges d'expériences pour les GAL Leader, avec une « assistance technique coopération », un rôle de plateforme de capitalisation et un accompagnement collectif sur des sujets transversaux, en lien avec la coordination Leader de l'AG
- Mettre en commun les données recueillies dans le cadre du suivi et de l'évaluation des PDR
- Relayer les communications émanant du Réseau rural national pour favoriser l'émergence de projet, et améliorer la qualité des projets et leur valorisation
- Participer aux actions du REDR au besoin (mission nationale principalement) et relayer ses informations

Un Comité de Pilotage associant les services de l'Etat (DRAAF, DREAL et SGAR) et les services opérationnels de la Région a été mis en place en début d'année 2019. Il s'est réuni le 29 mai 2019, le 23 janvier, le 13 novembre 2020 et le 30/09/2021.

L'Assemblée Générale de lancement du Réseau s'est tenue le 19 juin 2019. Elle rassemblée plus de 70 participants. L'Assemblée Générale intermédiaire, prévue initialement en juin 2020, a été réalisée en distanciel, après plusieurs reports dus à la crise sanitaire. Elle s'est tenue le 15 décembre 2020 et a réuni 69 participants.

L'assemblée Générale de clôture du Réseau s'est tenue le 23 novembre 2021. Elle a rassemblé 35 participants, dans un format mixte distanciel et présentiel, avec visites de terrain.

4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

L'année 2021 a été marquée par une mise en œuvre active du plan d'action du Réseau, en dépit de conditions sanitaires toujours limitatives :

- **Mise à jour de la base de données** des membres de l'Assemblée Générale : 1.650 contacts (collectivités, administrations, organismes de développement, organismes économiques, établissements d'enseignement agricole, associations,...),
- **Pilotage du Réseau :**
 - 1 COPIL, le 30 septembre 2021, a permis de donner les orientations du Réseau pour la fin de mission de la cellule d'animation, et de préparer le bilan présenté à

l'Assemblée Générale.

○ **Les grands évènements du Réseau :**

- Webinaire « Evaluation du programme LEADER 14-20 à l'échelle d'un Groupe d'Action Locale » le 24 juin 2021 (49 participants issus de 44 GAL différents)
- Séminaire Gouvernance et LEADER le 22 novembre 2021 à Nérac (47), 47 participants pour 27 GAL représentés.
- Assemblée Générale de clôture, le 23 novembre 2021, dans un format mixte distanciel (19 participants) et présentiel (16 participants), avec visites de terrain en lien avec le PEI-Agri à Nérac (47), soit 35 participants au total.
- Atelier « Tourisme Social et Solidaire au cœur des territoires » en webinaire le 08 décembre 2021, en partenariat avec l'UNAT (20 participants).
- Webinaire « La mobilité dans les territoires peu denses » le 15 mars 2022 (plus de 150 participants). Action prévue en octobre 2021 et reportée, mais rattachée aux activités de la cellule d'animation.

○ **Le réseautage :**

- Animation d'un atelier thématique « Demain on coopère » le 02 février 2021, dans le cadre du séminaire Numérique et Tiers-lieux, en partenariat avec Familles Rurales et le MCDR Port@il (10 intervenants, nombre de participants indisponible dans l'enregistrement).
- Animation d'une webconférence « Le Tourisme Social et Solidaire : acteur du développement local » le 19 mars 2021, dans le cadre du cycle de webconférences des réseaux Ruraux Régionaux (38 participants).
- Participation aux réunions LEADER du Réseau Rural Français les 29 et 30 avril 2021.
- Participation au webinaire Réseau Rural et Réseau PAC le 06 juillet 2021.
- Animation d'un webinaire « Fenêtres sur Bourgs : coopérer pour revitaliser les centre-bourgs » le 17 décembre 2021, dans le cadre du cycle de webconférences des réseaux Ruraux Régionaux (39 participants).
- Participation aux visioconférences régulières des Réseaux Ruraux Régionaux (tous les 2 mois).

○ **Les productions du réseau :**

- Une contribution à l'évaluation des PDR avec analyse des RAMO 2020 des GAL, et la rédaction de Résumés citoyens LEADER Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.
- La rédaction de fiches de capitalisation de projets (61 fiches).
- La mise à jour de l'état des lieux de la mesure 19.3 – Coopération de LEADER, et la participation à la mise en place du tableau de bord nationale sur la Coopération (cellule ATMAC).
- Le bilan des réalisations du Réseau sur la période 2018-2021.

○ **La communication :**

- Le repérage de projets de développement local pour la publication du Réseau Rural National « 101 projets FEADER »
- Le repérage et story-boarding en vue de la réalisation de 8 vidéos de capitalisation de projets exemplaires : Urbain et rural | Europe (europe-en-nouvelle-aquitaine.eu)
- Le réseau rural communique à travers deux pages web, une hébergée sur le site du Réseau Rural Français <https://www.reseaurural.fr/region/nouvelle-aquitaine> et la deuxième sur le site l'Europe en Nouvelle-Aquitaine <https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr/urbain-et-rural/le-reseau-rural-en-nouvelle-aquitaine.html>

- 2 newsletters + 1 flash info ont été publiés en 2021.
- 2 flashes Coopération, à destination des GAL LEADER, ont été publiés en 2021.

4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]

Afin de présenter une vision large de l'intervention de l'Europe en Nouvelle-Aquitaine, une stratégie de communication commune aux 6 programmes européens FESI des 3 territoires est privilégiée.

Cette stratégie s'appuie sur les stratégies préexistantes des 3 ex-territoires régionaux.

Une synergie avec la communication sur les programmes de coopération internationale et régionale est recherchée.

Une démarche participative associant les partenaires clés de la région permet d'optimiser les modalités de mise en œuvre de la stratégie. Il est recherché une corrélation avec les actions de communication de la Région, des partenaires et des relais.

En cette fin de programmation, la communication a été essentiellement dirigée vers le grand public et plus particulièrement les jeunes.

- **Une campagne de promotion et de vulgarisation de programmes européens**

Cette campagne ciblait plus particulièrement les plus jeunes pour les sensibiliser à l'Europe et leur montrer que l'Europe est dans leurs quotidiens. Cette cible nécessitait une communication dynamique et attractive.

- un concours vidéo et dessin « Racontez l'Europe » ludique et pédagogique. Les personnes intéressées étaient dirigées sur le site Europe de la Région Nouvelle-Aquitaine <https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu>
- une campagne de communication avec 2 macro-influenceurs qui invitaient leurs communautés à participer aux concours
- Un 4 pages avait pour objectif de mieux comprendre l'action de l'Europe en région au grand public notamment les jeunes. Ce document a été distribué à l'occasion d'événements + version numérique sur site et réseaux sociaux.

Statistiques influenceurs

24 contenus

139 000 impressions

- **Le Joli Mois de l'Europe**

Il s'est célébré avec un format hybride en présentiel et en digital. Il consiste à impulser l'organisation d'actions en mai en lien avec l'Europe et les labelliser JME par l'affichage et la distribution d'objets promotionnels

- Les structures étaient invitées à inscrire leurs actions sur une page dédiée au Joli Mois de l'Europe et à utiliser le #JMEurope sur tous les réseaux sociaux,
- Partenariat avec 7 micro-influenceurs de la région qui ont partagé en vidéo leurs expériences avec le JME
- Sur les réseaux sociaux : Mise en lumière des événements du JME,
- Campagne médias

Statistiques :

+ de 100 événements digitalisés et 80 structures organisatrices,

123 retombées presse médias dont 89% d'articles dédiés au JME et 251 millions occasions d'être vu

127 posts et stories pour près de 180 000 impressions

- **Pour assurer la notoriété des programmes européens et témoigner de l'action de l'Europe dans le quotidien des néo-Aquitains :**

- Une série de 8 vidéos dédiées au développement local dans lesquelles des bénéficiaires témoignent <http://bit.ly/nouvelle-aquitaine-europe>. Utilisation : Webinaire, réseaux sociaux, internet, mise à disposition des partenaires
- Partenariat avec Toute l'Europe avec une mise en lumière régulière de projets et d'actions dans le cadre d'une rubrique consacrée à l'Europe dans les régions françaises <https://www.touteurope.eu/dossier/l-europe-dans-les-regions-francaises/> Touteurope.eu est le site de référence sur les questions européennes, premier site francophone d'information pédagogique sur l'Union européenne.
- Communication sur le plan de relance via la presse, les réseaux sociaux et une vidéo dédiée au plan de relance mise à disposition du partenariat.

- **Actions récurrentes**

- Un accompagnement des bénéficiaires dans leurs obligations de publicité. Sont à leur disposition des notices sur les obligations de publicité, des autocollants Europe dans plusieurs formats, une plaque générique, des vidéos. Ces supports ainsi que les maquettes d'affiche A3, panneau de chantier, plaque, logos sont téléchargeables sur le site internet : http://bit.ly/obligations_comUE
- Une mise en ligne régulière sur le site internet a vocation à informer le grand public, les porteurs de projets et à accompagner les partenaires et les bénéficiaires. <https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr> Des pages sont dédiées au FEADER <https://bit.ly/3dufSXq> et <https://bit.ly/3drfxoh> et les appels à projets sont mis en ligne régulièrement <https://bit.ly/31H0SQs>

Pages les plus consultées :

1-« Programmes européens 2021-2027 » page informant le partenariat de la nouvelle programmation

2-« Appels à projets » rubrique qui correspond à l'ensemble des appels à projets concernant le territoire de

la Nouvelle-Aquitaine

3-Moteur de recherche sur le site Europe en Nouvelle-Aquitaine.eu

4-« Je suis un bénéficiaire » page permettant au bénéficiaire de fonds européens d'accéder au dépôt et au suivi de son dossier

5-« J'ai un projet » page avec un moteur de recherche permettant d'aiguiller un bénéficiaire potentiel sur un contact pour son projet : Nombre de mails envoyés en 2021 aux services thématiques concernés 156

6-« Que soutient l'Europe dans ma région » page présentant les différents types d'aides européennes possibles en Nouvelle-Aquitaine

- Présence sur les réseaux sociaux <https://www.facebook.com/Europeennouvelleaquitaine> et <https://twitter.com/UEenNvelleAqui> pour mieux faire connaître l'action de l'Europe en Nouvelle-Aquitaine auprès du grand public. Une stratégie a été rédigée permettant de planifier les actualités.

Statistiques réseaux sociaux (nombre d'abonnés):

Twitter : 2849

Facebook : 2635

- Tous les 2 mois, après chaque instance de consultation, un communiqué de presse permet d'informer la presse des derniers projets programmés. <https://bit.ly/3udMZp7>

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2015, 2016.

6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

**8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS
AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

30A L'évaluation ex ante a-t-elle commencé?	Oui
30B L'évaluation ex ante est-elle terminée?	Oui
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	11-09-2018
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il commencé?	Oui
13A L'accord de financement a-t-il été signé?	Oui
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	12-11-2018

Liste des instruments financiers

Nom de l'instrument financier	Type d'instrument financier	Fonds de fonds associé
Alter'NA	Fund of funds	
Alter'Na	Fund of funds specific fund	Alter'NA

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1 Référence (numéro et intitulé) de chaque axe prioritaire ou mesure visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	M04 - Investissements physiques (article 17) M06 - Développement des exploitations agricoles et des entreprises (article 19) M08 - Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts (articles 21 à 26)
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEADER
3.01 Montant des fonds ESI engagés dans l'accord de financement dans le ou les domaines prioritaires visés à l'art. 5 du règ. (UE) n° 1305/2013 par mesure	M04 / 2A: 2 998 960,00 M06 / 2A: 500 000,00 M08 / 2A: 1 200 000,00 Total: 4 698 960,00
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans cet objectif thématique	T03: 4 698 960,00 Total: 4 698 960,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	2014FR06RDRP054, 2014FR06RDRP072
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	11 sept. 2018
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Alter'NA
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Région Nouvelle-Aquitaine 14 rue François de Sourdis - CS 81383 - 33077 BORDEAUX Cedex - France
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non

7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
8. Type d'instrument financier	Fonds de fonds
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Fonds européen d'investissement
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre	Fonds Européen d'Investissement

l'instrument financier	
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	37B, avenue JF Kennedy, L-2968 Luxembourg, LUXEMBOURG
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Désignation de la BEI, du FEI ou des institutions financières internationales
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	12 nov. 2018
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	M04: 3 368 438,00 M06: 500 000,00 M08: 1 200 000,00 Total: 5 068 438,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	M04: 2 998 960,00 M06: 500 000,00 M08: 1 200 000,00 Total: 4 698 960,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	M04: 2 998 960,00 M06: 500 000,00 M08: 1 200 000,00 Total: 4 698 960,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	M08: 1,200,000.00 M04: 3,368,438.00 M06: 500,000.00 Total: 5,068,438.00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	M08: 1,200,000.00 M04: 2,998,960.00 M06: 500,000.00 Total: 4,698,960.00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	

15.1.4. dont Feader (en EUR)	M04: 2 998 960,00 M06: 500 000,00 M08: 1 200 000,00 Total: 4 698 960,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	M08: 0.00 M04: 369,478.00 M06: 0.00 Other: 0.00 Total: 369,478.00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	M04: 369 478,00 Total: 369 478,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	M04: 92 467,92 Total: 92 467,92
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	M04: 77 341,32 Total: 77 341,32
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	M04: 15 126,60 Total: 15 126,60
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE)]	

n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	-1 884,04
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	369 478,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	868 875,00

[uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	369 478,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	369 478,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00

1.1 Référence (numéro et intitulé) de chaque axe prioritaire ou mesure visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	M04 - Investissements physiques (article 17) M06 - Développement des exploitations agricoles et des entreprises (article 19) M08 - Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts (articles 21 à 26)
3.01 Montant des fonds ESI engagés dans l'accord de financement dans le ou les domaines prioritaires visés à l'art. 5 du règ. (UE) n° 1305/2013 par mesure	
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans cet objectif thématique	
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Alter'Na
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Région Nouvelle-Aquitaine 14 rue François de Sourdis - CS 81383 - 33077 BORDEAUX Cedex France
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique du Fonds de fonds
8.2. Fonds de fonds associé	Alter'NA
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Oui
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	

10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Fonds européen d'investissement
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Fonds Européen d'Investissement
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	37B, avenue JF Kennedy, L-2968 Luxembourg, LUXEMBOURG
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Désignation de la BEI, du FEI ou des institutions financières internationales
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	12 nov. 2018
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	

14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	M04: 3 368 438,00 M06: 500 000,00 M08: 1 200 000,00 Total: 5 068 438,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	M04: 2 998 960,00 M06: 500 000,00 M08: 1 200 000,00 Total: 4 698 960,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	M04: 2 998 960,00 M06: 500 000,00 M08: 1 200 000,00 Total: 4 698 960,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	M04: 3,368,438.00 M06: 500,000.00 M08: 1,200,000.00 Total: 5,068,438.00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	M04: 2,998,960.00 M06: 500,000.00 M08: 1,200,000.00 Total: 4,698,960.00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	M04: 2 998 960,00 M06: 500 000,00 M08: 1 200 000,00 Total: 4 698 960,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	M04: 369,478.00 M06: 0.00 M08: 0.00 Other: 0.00 Total: 369,478.00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	M04: 369 478,00 Total: 369 478,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme	

versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	M04: 92 467,92 Total: 92 467,92
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	M04: 77 341,32 Total: 77 341,32
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	M04: 15 126,60 Total: 15 126,60
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Garanties des premières pertes d'un portefeuille
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Garantie
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	M04: 1 479 230,00 Total: 1 479 230,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	M04: 1 229 245,00 Total: 1 229 245,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au	M04: 1 355 360,00 Total: 1 355 360,00

bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	M04: 1,127,148.00 M06: 0.00 M08: 0.00 Other: 0.00 Total: 1,127,148.00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	M04: 1 127 148,00 Total: 1 127 148,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	M04: 228 212,00 Total: 228 212,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
26. Valeur totale des prêts effectivement payés aux bénéficiaires finaux en lien avec les contrats de garantie signés (en EUR)	9 828 491,84
26.1. Valeur totale des nouveaux instruments de financement par l'emprunt créés par l'initiative PME [art. 39, paragraphe 10, point b) du RPDC]	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	M04: 104,00 Total: 104
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	M04: 104,00 Total: 104
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	M04: 84.00 M06: 0.00 M08: 0.00 Total: 84
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	M04: 84,00 Total: 84
29.2.1. dont micro-entreprises	M04: 83,00 Total: 83
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires	

finaux	
33. Nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les garanties, en référence à l'accord de financement	5,00
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les garanties	8,38
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les garanties (facultatif)	25 467 260,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à	0,00

l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	369 478,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	868 875,00
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	369 478,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	369 478,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	

11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES

Voir annexe relative au suivi

Annexe II

Tableau détaillé décrivant le niveau de mise en œuvre par domaines prioritaires incluant les indicateurs de réalisation

Domaine prioritaire 1A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2021			0,12	20,51	0,59
		2014-2020			0,14	23,93	
		2014-2019			0,01	1,71	
		2014-2018			0,01	1,71	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2021					9,00
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1C								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025	
1C	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2021					0,00	
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	Nombre d'opérations aidées au titre du transfert de connaissances (O0121) (Nombre d'opérations)	2014-2021				25,00	23,81	105,00
		2014-2020				19,00	18,10	
		2014-2019				4,00	3,81	
		2014-2018				4,00	3,81	
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						

Domaine prioritaire 2A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
2A	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2021	14,26	71,06	14,49	72,20	20,07
		2014-2020	12,30	61,29	12,43	61,94	
		2014-2019	10,08	50,23	10,12	50,43	
		2014-2018	7,65	38,12	7,66	38,17	
		2014-2017	9,08	45,25	4,87	24,27	
		2014-2016	0,73	3,64	0,73	3,64	
		2014-2015	3,35	16,69	0,48	2,39	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	90 816 764,39	62,87	74 978 214,89	51,90	144 457 587,00
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	1 716 817,15	57,11	1 192 430,25	39,67	3 006 215,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	88 278 176,41	63,39	73 285 784,64	52,62	139 272 924,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2021			232 807 485,14	76,65	303 733 289,00
M04.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			68 337 436,85	54,77	124 767 906,00
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2021			2 088,00	71,07	2 938,00
M04.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			1 579 909,79	11,28	14 005 017,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	500 000,00	50,00	500 000,00	50,00	1 000 000,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2021			0,00	0,00	2 500 000,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	321 770,83	27,30	0,00	0,00	1 178 448,00

Domaine prioritaire 2B

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
2B	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2021	7,23	77,26	7,23	77,26	9,36
		2014-2020	6,45	68,93	6,45	68,93	
		2014-2019	5,46	58,35	5,46	58,35	
		2014-2018	4,45	47,55	4,45	47,55	
		2014-2017	15,66	167,34	3,28	35,05	
		2014-2016	1,89	20,20	1,89	20,20	
		2014-2015	8,50	90,83	0,92	9,83	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	37 834 127,73	82,81	29 108 084,66	63,71	45 687 628,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	37 834 127,73	82,81	29 108 084,66	63,71	45 687 628,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2021			69 945 725,00	153,10	45 687 628,00
M06.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			29 108 084,66	63,71	45 687 628,00
M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2021			1 059,00	77,30	1 370,00

Domaine prioritaire 3A								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025	
3A	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2021	2,41	110,26	1,81	82,81	2,19	
		2014-2020	2,36	107,97	1,81	82,81		
		2014-2019	2,25	102,94	1,81	82,81		
		2014-2018	2,07	94,70	0,25	11,44		
		2014-2017	2,47	113,00	1,81	82,81		
		2014-2016	1,80	82,35				
		2014-2015	1,80	82,35	1,80	82,35		
	% d'entreprises agroalimentaires bénéficiant d'un soutien au titre du programme pour des investissements liés à la transformation et à la commercialisation de produits agricoles (%)	2014-2021				15,45	171,67	9,00
		2014-2020				10,00	111,11	
		2014-2019				2,73	30,33	
		2014-2018				1,80	20,00	
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
3A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	22 321 344,01	76,75	14 656 158,30	50,40	29 081 371,00	
M03	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	3 950 771,95	86,03	2 534 053,18	55,18	4 592 230,00	
M03.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2021			4,00	1,25	320,00	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	18 370 572,06	75,02	12 122 105,12	49,50	24 489 141,00	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2021			44 193 158,07	45,12	97 956 565,00	
M04.1 M04.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			17,00	56,67	30,00	

Priorité P4								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025	
P4	T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2021			1,27	43,94	2,89	
		2014-2020			1,28	44,29		
		2014-2019			1,21	41,87		
		2014-2018			0,88	30,45		
		2014-2017			0,62	21,45		
		2014-2016						
		2014-2015						
	T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2021				12,71	168,15	7,56
		2014-2020				10,81	143,02	
		2014-2019				16,75	221,60	
		2014-2018				8,51	112,59	
		2014-2017				7,27	96,18	
		2014-2016				0,61	8,07	
		2014-2015				0,61	8,07	
	T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2021				12,06	229,55	5,25
		2014-2020				10,59	201,57	
		2014-2019				11,37	216,42	
		2014-2018				8,51	161,98	
		2014-2017				6,89	131,14	
		2014-2016				0,37	7,04	
		2014-2015				26,54	505,17	
Nombre de contrats Natura 2000 forestiers (Nombre de contrats)	2014-2021				20,00	66,67	30,00	
	2014-2020							
	2014-2019							
	2014-2018							
	2014-2017							
	2014-2016							
	2014-2015							
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
P4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	722 449 886,54	92,36	690 276 676,80	88,25	782 219 487,00	
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	626 146,30	42,58	83 950,60	5,71	1 470 366,00	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	104 807,35	74,15	98 704,15	69,83	141 350,00	

M04	O2 - Total des investissements	2014-2021			142 582,99	80,70	176 687,00
M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			21,00	84,00	25,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	9 632 155,76	58,69	4 740 210,46	28,88	16 410 871,00
M07.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			0,00	0,00	4,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	39 470 657,60	111,69	33 445 365,63	94,64	35 340 946,00
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021			21 376,52	57,91	36 913,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	45 907 118,50	86,82	25 199 444,93	47,66	52 875 365,00
M11.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021			22 327,79	37,45	59 625,00
M11.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021			16 914,07	56,57	29 900,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	626 709 001,03	92,71	626 709 001,03	92,71	675 980 589,00
M13.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021			187 644,46	123,08	152 460,00
M13.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021			264 582,40	94,76	279 223,44
M13.3	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021			88 101,48	89,98	97 915,29

Domaine prioritaire 5B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
5B	T15: total des investissements (€) dans l'efficacité énergétique (domaine prioritaire 5B)	2014-2021	1 700 746,76	144,82	1 700 746,76	144,82	1 174 381,00
		2014-2020	1 689 611,85	143,87	1 689 611,85	143,87	
		2014-2019	1 689 611,85	143,87	1 689 611,85	143,87	
		2014-2018	1 176 205,43	100,16	1 176 205,43	100,16	
		2014-2017	1 317 540,54	112,19	927 103,46	78,94	
		2014-2016			887 524,53	75,57	
		2014-2015	37,00	0,00	834 074,59	71,02	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	511 910,57	100,00	495 453,63	96,79	511 911,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	511 910,57	100,00	495 453,63	96,79	511 911,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2021			1 700 746,76	149,51	1 137 580,00
M04.1 M04.2 M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			33,00	97,06	34,00

Domaine prioritaire 5C							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
5C	T16: total des investissements (€) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)	2014-2021					16 400 000,00
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 5E							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
5E	T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)	2014-2021			2,14	48,90	4,38
		2014-2020			2,11	48,22	
		2014-2019			4,19	95,75	
		2014-2018			3,97	90,72	
		2014-2017			1,86	42,50	
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5E	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	26 060 197,31	71,41	23 090 232,14	63,27	36 492 241,00
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	34 877,00	100,00	32 371,80	92,82	34 877,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	3 107 420,51	75,84	1 185 712,22	28,94	4 097 471,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2021			2 182 699,20	34,63	6 303 802,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	5 072 609,47	75,23	5 372 725,66	79,68	6 742 782,00
M08.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			0,00	0,00	400 000,00
M08.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			0,00	0,00	160 000,00
M08.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			0,00	0,00	80 000,00
M08.5	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			24 062,66	3,01	798 506,00
M08.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			3,00	3,06	98,00
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			4 148 663,00	72,73	5 704 276,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	17 845 290,33	69,66	16 499 422,46	64,41	25 617 111,00
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021			18 514,98	26,44	70 018,00

Domaine prioritaire 6A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
6A	T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)	2014-2021			9,00	23,08	39,00
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
6A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	3 842 535,95	48,19	2 990 969,73	37,51	7 974 305,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	3 842 535,95	48,19	2 990 969,73	37,51	7 974 305,00
M07.1 M07.2 M07.3 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			17,00	24,29	70,00

Domaine prioritaire 6B								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025	
6B	T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2021			36,00	150,00	24,00	
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2021						87,44
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2021				71,96	99,98	71,98
		2014-2020				71,96	99,98	
		2014-2019				71,96	99,98	
		2014-2018				71,96	99,98	
		2014-2017				71,96	99,98	
		2014-2016				71,96	99,98	
		2014-2015						
	FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
6B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	55 903 519,55	66,45	32 378 538,23	38,49	84 122 432,00	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	22 822 057,98	78,37	9 480 173,80	32,55	29 122 192,00	
M07.1 M07.2 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2021			86 974,00	13,33	652 500,00	
M07.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			19,00	29,23	65,00	
M07.6	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			3,00	13,64	22,00	

M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	0,00	0,00	0,00	0,00	954 540,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	33 081 461,57	61,21	22 898 364,43	42,37	54 045 700,00
M19	O18 - Population concernée par les groupes d'action locale	2014-2021			536 987,00	99,98	537 120,00
M19	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés	2014-2021			11,00	100,00	11,00
M19.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			25 000,00	8,33	300 000,00
M19.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			18 602 786,56	43,40	42 858 750,00
M19.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			83 996,65	13,12	640 000,00
M19.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			4 186 581,22	40,86	10 246 950,00

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Total de contrôle	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
AIR Financial Annex 2014FR06RDRP074	Annexe financière (systèmes)	03-08-2022		Ares(2022)5629963	3765806512	AIRfinancialAnnex2014FR06RDRP074_fr.pdf	08-08-2022	n0020pi2
Résumé citoyen 2021	Résumé à l'intention des citoyens	22-04-2022		Ares(2022)5629963	483343395	Résumé citoyen 2021 Limousin	08-08-2022	n0020pi2

